



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Contrat portant sur l'octroi d'aides financières (CAF)

(n° OFAS 5102)

entre

la Confédération suisse

représentée par

L'Office fédéral des assurances sociales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne

désigné ci-après OFAS

et

la Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique « Coraasp »

Av. Gare 52, 1003 Lausanne

concernant les

Aides financières pour l'encouragement de l'aide aux invalides en vertu de l'art. 74 LAI

pour les années 2024 à 2027

Bundesamt für Sozialversicherungen		
+	19. JAN. 2024	+
No		

1 Bases et objectifs du contrat

1.1 Bases légales

- Art. 74 et 75 LAI (loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité ; RS 831.20)
- Art. 108 à 110 RAI (règlement du 17 janvier 1961 sur l'assurance-invalidité ; RS 831.201)
- Art. 101^{bis} LAVS (loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants ; RS 831.10)
- Art. 222 à 225 RAVS (règlement du 31 octobre 1947 sur l'assurance-vieillesse et survivants ; RS 831.101)
- Loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (LSu ; RS 616.1)
- Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées, applicable aux subventions pour les exercices 2024 à 2027 (ci-après CSOAPH)
- Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (RS 235.1)
- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1)

La CSOAPH 2024-2027 et les annexes au contrat font partie intégrante du présent contrat.

1.2 Objectif et objet

Conformément à l'art. 112c, al. 2 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, la Confédération soutient les efforts déployés à l'échelle nationale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Se fondant sur l'art. 74 LAI, elle alloue à cet effet des aides financières à des organisations privées reconnues d'utilité publique actives dans une région linguistique ou à l'échelle nationale pour les coûts d'exécution des tâches définies plus précisément à l'art. 108^{bis} RAI et à l'art. 222 RAVS. Le présent contrat de droit public fixe la nature, l'étendue, la qualité et le reporting des prestations à fournir ainsi que le plafond des aides financières. L'objectif est de garantir que l'organisation faitière (DO/VN) réalise les prestations énumérées au point 3 ci-dessous de manière professionnelle, en fonction des besoins et en tenant compte des coûts.

Le contrat règle exclusivement les droits et les obligations en ce qui concerne ces prestations entre l'OFAS et l'OF/mandataire. Si une partie des prestations convenues n'est pas fournie par l'OF/mandataire lui-même mais par des organisations tierces (sous-traitants) qu'il a mandatées, l'OF/mandataire reste responsable vis-à-vis de l'OFAS des actes effectués par ces dernières. L'OF/mandataire conclut avec les organisations tierces (SC) des sous-contrats conformes au présent contrat et à ses annexes.

2 L'OF/mandataire

2.1 Bref portrait (voir la documentation détaillée dans l'annexe A)

La CORAASP agit dans le domaine de la santé psychique, son action porte prioritairement sur les incidences sociales de la maladie psychique. Elle tend à favoriser l'intégration sociale, le partenariat et la défense des droits des personnes concernées.

Elle favorise au sein des organisations sous-contractantes, le développement des prestations par les pairs.

2.2 Prestataires

Par la signature du présent contrat, l'organisation faitière (OF)/mandataire confirme qu'elle remplit les critères fixés dans le chap. 2 CSOAPH au moment de la signature du contrat.

Les prestations énumérées au chapitre 3 (ci-après) sont fournies par l'organisation faitière (OF)/mandataire elle-même ou par des organisations tierces avec lesquelles l'OF/mandataire conclut des sous-contrats (ch. marg. 2011-2014 CSOAPH). L'OF/mandataire s'engage à avertir immédiatement l'OFAS de toute modification de la situation qui interviendrait pendant la période contractuelle. L'OF/mandataire doit faire approuver par l'OFAS l'adhésion de tout nouveau sous-traitant et lui annoncer tout départ en indiquant les motifs. Tout changement de nom d'un sous-traitant doit être communiqué à l'OFAS.

3 Prestations de l'OF/mandataire

3.1 Catégories de prestations

Les catégories de prestations sont réparties dans les groupes suivants selon l'Annexe D et chap. 3 CSOAPH.

Prestations spécifiques à l'individu

- Conseil (social) aux personnes handicapées et à leurs proches droit avéré aux prestations AI selon chapitre 6

Prestations spécifiques aux groupes

- Médias et publications ; développement, élaboration et diffusion de matériel d'information et médias ; service d'information et de documentation
- Cours « Aide à l'entraide » (autonomie) (avec et / ou sans nuitée) droit avéré aux prestations AI selon chapitre 6
- Cours « Contacts sociaux – loisirs et sport » (avec et / ou sans nuitée) droit avéré aux prestations AI selon chapitre 6
- Lieux d'accueil pour les personnes handicapées et leurs proches

Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des handicapés PROSPREH (non destinées à des personnes)

- Tâches générales d'information et de relations publiques
- Travail de fond ou projets ayant pour objet un thème spécifique /Projet art. 74 LAI
- Encouragement de l'entraide

Les prestations sont fournies pour le/s groupe/s-cible/s suivant/s :

- Handicap psychique

3.2 Accessibilité - E-Accessibility

Les organisations publient le contenu de leurs prestations sur leur site Internet, dans leurs médias numériques ou leurs médias imprimés. Il convient de garantir un accès sans barrière au niveau du contenu et de la technique, en particulier pour le/s groupe/s-cible/s selon le concept spécialisé (par exemple au moyen d'un langage simple et facile, facile à lire, etc.)

3.3 Directives qualitatives

L'OF/mandataire garantit que toutes les prestations mentionnées au chapitre 3.1 (ci-dessus) décrites en détail dans les concepts spécialisés sont fournies de manière professionnelle, efficace, appropriée et économique en faveur des personnes handicapées au sens de la CSOAPH. Par la signature du présent contrat l'OF/mandataire confirme remplir les conditions qualitatives fixées dans l'annexe E et les respecter.

3.4 Coordination des prestations

L'OF/mandataire s'engage à coordonner les prestations de ses sous-traitants par ses propres contrats ainsi que celles effectuées par d'autres OF/mandataires et à exploiter au mieux les synergies.

4 Prestations de l'AI/AVS

4.1 Subvention de l'AI/AVS pour les prestations au sens du chapitre 3

Par année contractuelle, les prestations peuvent être décomptées à l'OFAS jusqu'à concurrence du montant maximal de la subvention AI/AVS par catégorie de prestations, sous réserve des compensations prévues au chap. 3.6 CSOAPH. A la fin de la période contractuelle, l'OFAS établit le décompte des prestations effectivement fournies ainsi que les subventions AI/AVS correspondantes par catégories de prestations avec l'OF/mandataire (cf. Annexe D du présent contrat).

La capacité de prestation propre en vertu du principe de subsidiarité est déterminée au début et pour toute la durée de la période contractuelle pour l'OF/mandataire et pour les sous-mandataires et est utilisée pour déterminer la subvention AI/AVS. Le calcul de la capacité de prestation propre s'effectue en déterminant le substrat de capital et la contribution de couverture CC 4. Si la somme du substrat de capital lié à l'art. 74 LAI dépasse d'une fois et demie les coûts totaux d'exploitation selon l'art. 74 AI, la subvention AI/AVS est réduite conformément au ch. marg. 1014 CSOAPH.

Le montant de la subvention AI/AVS (plafond selon l'Annexe D) pour la période contractuelle 2024-2027 s'élève par an à :

CHF 2'793'527.--

dont 0 CHF au maximum pour les prestations selon l'art. 101bis LAVS.

Le montant annuel de la subvention AI/AVS est versée à l'OF/mandataire en deux acomptes, en mars et en septembre, par la Caisse de Compensation (CdC). Le montant des acomptes s'élève en principe à 50 % de la subvention annuelle AI/AVS.

La subvention AI/AVS pour les prestations non spécifiques aux personnes « Tâches générales d'information et de relations publiques » ne doit pas dépasser 5 % de la subvention totale (100 %) (ch. marg. 3010 CSOAPH).

La subvention AI/AVS ne peut pas être cédée.

4.2 Indemnisation de l'organisation faitière (indemnité OF)

L'indemnité OF selon la CSOAPH est versée pour les tâches de consolidation par l'OF/mandataire pour le reporting, pour la mise en œuvre et l'application des prescriptions de la CSOAPH auprès des sous-mandataires. L'indemnité OF versée annuellement reste en principe inchangée pour toute la période contractuelle 2024-2027 et s'élève par an à :

CHF 38'902

5 Reporting

Au plus tard jusqu'au 30.6 après la clôture d'un exercice annuel selon le ch. marg. 4019 CSOAPH, l'OF/mandataire met à disposition de l'OFAS tous les documents complets via le modèle de saisie OFAS. Conformément au ch. marg. 4012 et 4014 CSOAPH, il s'agit notamment des documents suivants :

- Données de l'organisation (EPT, etc.)
- Comptabilité analytique consolidée OF/mandataire et UVN
- Statistique des bénéficiaires et des prestations OF/mandataire et UVN
- Estimation des prestations fournies (programme de travail réalisé)
- Table de mise à jour OF/mandataire et UVN
- Déclaration d'intégralité OF/mandataire
- Liste des liens économiques

Chaque organisation doit en outre mettre à disposition de l'OFAS les données suivantes sous forme électronique :

- Rapport annuel et rapport d'activités
- Rapport de révision signé (certification des comptes, bilan, compte de résultat et annexe) ou rapport de l'organe de contrôle
- Déclaration d'intégralité (celles des sous-mandataires sont déposées auprès de l'OF/mandataire)

Pour le cofinancement de projets dans le cadre du travail de fond ayant pour objet un thème spécifique (PROSPREH) qui engendrent des coûts totaux supérieurs à 100'000 francs, une demande de projet séparée doit impérativement être présentée avant le début du projet. L'OFAS se détermine si possible dans un délai de 60 jours sur le cofinancement par l'AI. Les formulaires de demande pour ces projets peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OFAS.

6 Preuve de la fourniture de prestations

Pour les catégories de prestations mentionnées au chapitre 3.1 (ci-dessus) avec la mention « droit avéré aux prestations AI », l'OF/mandataire doit pouvoir prouver à l'OFAS, en tout temps et en cas de besoin, que les prestations décomptées avec l'OFAS n'ont été fournies qu'à des bénéficiaires ayant droit aux prestations selon chapitre 1.3 CSOAPH (ch. marg. 1021 CSOAPH).

L'OF/mandataire fournit la preuve comme suit :

Pour chaque catégorie de prestations et par année d'exercice un tableau Excel est tenu avec le nom, prénom et la date de naissance des bénéficiaires.

Dans l'alternative, l'organisation peut joindre au dossier de la personne handicapée une copie de la décision de la mesure AI ou de l'allocation en espèces. En cas de détection précoce, sa communication doit être cataloguée et justifiée. La procédure est définie au cas par cas avec l'OF/mandataire. Aucune preuve d'ayant droit n'est requise pour les cours d'un jour et les lieux d'accueil.

7 Obligation de renseigner

L'OF/mandataire et les sous-traitants fournissent à l'OFAS ou à des tiers désignés par l'OFAS, conformément au ch. marg. 4005 CSOAPH, tous les renseignements nécessaires en rapport avec le contrat et leur garantit la consultation des documents pertinents et l'accès sur place.

8 Sanctions et résiliation du contrat

L'OF/mandataire qui s'aperçoit qu'il lui sera impossible d'atteindre les objectifs et de répondre aux exigences fixées dans le contrat conformément à celui-ci, doit en informer immédiatement l'OFAS par écrit, et lui soumettre une proposition de plan d'action (ch. marg. 4008 CSOAPH). Si l'OF/mandataire ne respecte pas son obligation d'information, l'OFAS peut refuser l'octroi des aides financières ou exiger la restitution des subventions déjà versées conformément à l'art. 40 LSu (ch. marg. 4009 CSOAPH).

Si l'OF/mandataire a obtenu les aides financières en violation des dispositions légales ou sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet, l'OFAS peut se retirer du contrat à tout moment. Lorsqu'il résilie le contrat, l'OFAS exige la restitution des subventions déjà versées conformément aux art. 30 s. LSu. Si malgré l'octroi d'un délai supplémentaire, les données et les informations requises dans le cadre de la vérification du respect des dispositions contractuelles ne sont pas fournies, ou sont fournies de manière incomplète ou incorrecte, ou bien s'il existe des doutes fondés quant à l'exécution du contrat, l'OFAS peut retenir ou réduire les acomptes jusqu'à ce que les données et les informations requises soient d'une qualité suffisante pour être traitées ou jusqu'à ce que des garanties soient apportées quant au respect du contrat (ch. marg. 4018 CSOAPH).

9 Durée, modifications, résiliation, gouvernance

9.1 Durée

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024, après signature des deux parties. Il est conclu pour quatre ans et dure jusqu'au 31 décembre 2027.

9.2 Modifications

Les modifications du contrat doivent être effectuées par écrit et signées par les deux parties. L'élargissement des prestations (prestation supplémentaire ou nouvelle) ou le coût plus élevé d'une prestation ne donne pas droit à une adaptation du contrat.

9.3 Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'échéance du 30 juin ou du 31 décembre, avec un préavis de six mois. Si le contrat est interrompu ou n'est pas reconduit, le mandataire doit établir un décompte final et restituer à l'OFAS tout solde éventuel résultant d'un excédent de couverture, ainsi que toute provision et tout fonds liés à l'art. 74 LAI.

9.4 Gouvernance

Le soutien financier alloué par l'assurance-invalidité aux organisations privées s'inscrit dans la perspective d'un engagement commun en faveur des personnes en situation de handicap au sens de l'article 74 LAI.

Les contributions aux organisations et les prestations qui en découlent impliquent une relation directe entre l'AI, respectivement l'OFAS, et les organisations subventionnées. Cette relation se fonde sur les principes de la bonne gouvernance et de la confiance mutuelle.

La bonne collaboration se traduit par l'échange d'informations, le partage d'expériences et la discussion des problèmes observés ou rencontrés en vue de résoudre les difficultés rencontrées tant par les organisations partenaires que par les bénéficiaires de prestations.

10 Publication du contrat

L'OFAS publie le présent contrat (y compris toutes les annexes) sur son site Internet en application de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (art. 9 al. 2, loi sur la transparence, RS 152.3). L'OFAS peut aussi transmettre, à des fins de coordination, des extraits des rapports sur les prestations ou les finances mis à disposition aux cantons et établir des évaluations correspondantes.

11 Dispositions finales

Le présent contrat prend effet sous réserve des décisions du peuple, du Parlement et du Conseil fédéral.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, remis respectivement à l'OFAS et à l'OF/mandataire.

Berne, le 23.11.2023

Lausanne, le 25.07.23.

Pour
l'Office fédéral des assurances sociales


Florian Steinbacher, Vice-directeur


Thomas Bhend
Chef de secteur Controlling, Ressources, Subventions

Pour
La Coraasp


Pierre-Alain Fridez, Président


Stéphanie Romanens-Pythoud, Directrice

Annexes

- Annexe A (Documents de base de l'OF/mandataire)
- Annexe B (Organisations contractantes au CAF [mandataire et sous-traitants])
- Annexe C (Concepts spécialisés)
- Annexe D (Groupes de compensation et indications quantitatives)
- Annexe E (Conditions qualités signées)



Annexe A
Documents de base du mandataire

- Statuts signés du mandataire / organisation faîtière (Etat 1.7.2016)
- Composition du comité / conseil de fondation (Etat 30.10.2023)
- Organigramme de l'organisation (4.4.2021)
- Extrait actuel du registre du commerce (Etat 30.5.2023)
- Projet : développements 2020-23 (Etat 15.4.2019)

Handwritten signatures in blue ink, including a stylized signature on the left and two more signatures on the right.

Statuts

Constitution

Article 1

Il est constitué, par les présents statuts, la Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique «CORAASP».

La CORAASP est une association faîtière sans but lucratif et jouit de la personnalité juridique, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Buts

Article 2

La CORAASP agit dans le domaine de la santé psychique, son action porte prioritairement sur les incidences sociales de la maladie psychique. Elle tend à favoriser l'intégration sociale, le partenariat et la défense des droits des personnes concernées.

Elle intègre dans son action la dynamique communautaire.

Elle stimule la coordination et la coopération.

Elle représente les intérêts des personnes souffrant de handicaps psychiques, de leurs proches, directement ou à travers les associations membres, auprès des partenaires publics et privés.

Elle est active au niveau de la politique sociale et de la santé.

Elle favorise la communication et promeut un nouveau regard sur la maladie et le handicap psychique.

Ses prestations consistent notamment à :

1. offrir des prestations de qualité aux personnes souffrant de troubles psychiques et à leurs proches en favorisant la réflexion, la coordination de plans d'action;
2. favoriser les synergies en soutenant les associations membres dans la mise en place des prestations sociales;
3. soutenir le développement de moyens méthodologiques afin d'optimiser la qualité des prestations;
4. favoriser, dans la mise en place des prestations, l'instauration de démarches de partenariat réunissant l'ensemble des personnes et instances concernées (instances politiques, médicales et sociales, les personnes concernées par les troubles psychiques);
5. apporter un soutien lors de la constitution de groupes d'entraide;
6. développer la formation et l'information de l'ensemble des personnes concernées par la psychiatrie;
7. mener en collaboration avec les partenaires locaux des actions communes en Romandie;

8. interpeler les instances concernées, afin de mettre en place des prestations correspondant aux besoins;
9. assurer toute autre activité décidée par l'Assemblée Générale, en lien avec les buts des présents statuts;

Siège**Article 3**

Le siège de la CORAASP se trouve à son secrétariat.

Ressources**Article 4**

Les ressources de la CORAASP sont constituées par:

- ◆ les cotisations annuelles des membres ;
- ◆ les produits de ses prestations ;
- ◆ les contributions de la Confédération ;
- ◆ les cotisations versées par les cantons, communes ou autres organismes, provenant de mandats spécifiques ;
- ◆ les dons, les legs et toutes autres contributions et/ou prestations ;
- ◆ la possibilité de recourir à l'emprunt et de consentir des garanties réelles.

Seul le patrimoine social répond des obligations de l'Association. Une responsabilité personnelle des membres est exclue.

Cotisation**Article 5**

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale

**Statut de
membre****Article 6**

La CORAASP compte:

- ◆ des membres collectifs juridiquement constitués qui ont le droit de vote;
- ◆ des membres individuels ou des groupes qui peuvent participer aux assemblées avec voix consultative.

Les demandes d'admission doivent être formulées par écrit auprès du Comité. Ce dernier donne son préavis à l'Assemblée Générale.

La qualité de membres se perd après 2 ans de non-paiement des cotisations.

Organes**Article 7**

Les organes de la CORAASP sont:

1. l'Assemblée Générale,
2. le Comité,
3. l'Organe de contrôle
4. les Commissions

**Assemblée
générale**

Article 8

1. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois l'an.
Elle est convoquée par le Comité au moyen d'une lettre adressée à tous les membres, au moins vingt jours du calendrier avant la date de sa réunion.
Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée, si un cinquième des membres en font la demande au Comité.
2. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit être communiqué aux membres lors de la convocation. En cas de proposition de modification des statuts, le texte proposé doit être joint à la convocation.
3. L'Assemblée Générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Elle prend ses décisions à la majorité simple des membres présents, à raison d'une voix par membre juridiquement constitué.

**Attributions de
l'Assemblée
Générale**

Article 9

Les attributions de l'Assemblée Générale sont:

1. l'approbation du procès verbal de la dernière Assemblée Générale, du Rapport d'activités et du rapport des comptes dont elle donnera décharge au comité;
2. l'approbation du programme d'action annuel;
3. la désignation des membres du Comité, pour une période de **3 ans**, renouvelable ;
4. l'élection du-de la président-e de la CORAASP pour une période de **3 ans**, renouvelable ;
5. la désignation de l'organe de contrôle, pour une période de **3 ans**, renouvelable ;
6. l'acceptation des nouveaux membres, sur préavis du Comité;
7. l'exclusion de membres ayant contrevenu aux statuts ou ayant porté atteinte aux intérêts de la CORAASP
8. la modification des statuts et la dissolution de la CORAASP, conformément aux dispositions des présents statuts;
9. la fixation du montant de la cotisation annuelle.

**Composition du
Comité**

Article 10

1. Le Comité est composé de cinq à **neuf** membres **dont au moins le tiers sont des représentants des membres collectifs selon l'art. 6.**
2. Il ne peut délibérer qu'en présence de trois membres au moins.
3. Il prend sa décision à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du-de la président-e est prépondérante.

**Attributions du
Comité**

Article 11

1. Le comité s'organise lui-même. Il choisit en son sein le-la vice-président-e, ainsi que les membres du bureau.



2. Il fixe le mode de signatures.
3. Il gère les affaires courantes et représente l'Association auprès de tiers.
4. Il peut déléguer tout ou partie de ses tâches à des tiers.
5. Il peut associer, à titre consultatif, d'autres personnes chargées de tâches particulières aux séances du Comité.
6. Il élabore, réalise et évalue le programme d'action.
7. Il établit des contrats.
8. Il nomme et supervise les Commissions et approuve les règlements internes relatifs aux commissions et au fonctionnement de l'Association.
9. Il nomme le-la directeur-trice.
10. Il valide le taux de travail de chaque poste.
11. Il se porte garant des orientations et des perspectives mises en place et des statuts de l'Association.

**Fonctionnement
du Comité**

1. Le comité siège aussi souvent que l'activité de l'association l'exige, mais il tient au minimum 4 séances par année.
2. Les membres du comité sont bénévoles, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs.

Commission

Article 12

art. 74

La « commission art. 74 » est constituée pour gérer le contrat de prestations signé avec l'OFAS sur la base de l'art 74 LAI (lois sur l'assurance invalidité)

Cette Commission permanente est composée d'un-e représentant-e de chaque organisation partie prenante au contrat de prestations OFAS .

La CORAASP, par son Comité, passe un contrat de prestations avec ces organisations sur la base des directives établies par l'OFAS.

**Commissions
thématiques**

Des commissions thématiques, permanentes ou temporaires, peuvent être constituées.

Dissolution

Article 13

1. La dissolution de la CORAASP doit être requise par écrit, par le tiers au moins des membres de la CORAASP et portée à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale extraordinaire.
2. L'Assemblée Générale comportant ce point à son ordre du jour peut prononcer la dissolution de la CORAASP à la majorité des deux tiers des membres présents.
3. L'Assemblée Générale nomme les liquidateurs.
4. En cas de dissolution, les biens disponibles seront attribués à une institution suisse et exonérée d'impôts en raison de son but d'utilité publique ou de service public, poursuivant des buts analogues.

Article 14

Pour les cas non prévus aux présents statuts, les dispositions du Code civil suisse sur les associations sont applicables

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale du 28 juin 2016 à Courtemaîche. Ils entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

M. Dormond

Marlyse Dormond
Présidente

Fernando Fiori
Membre du comité

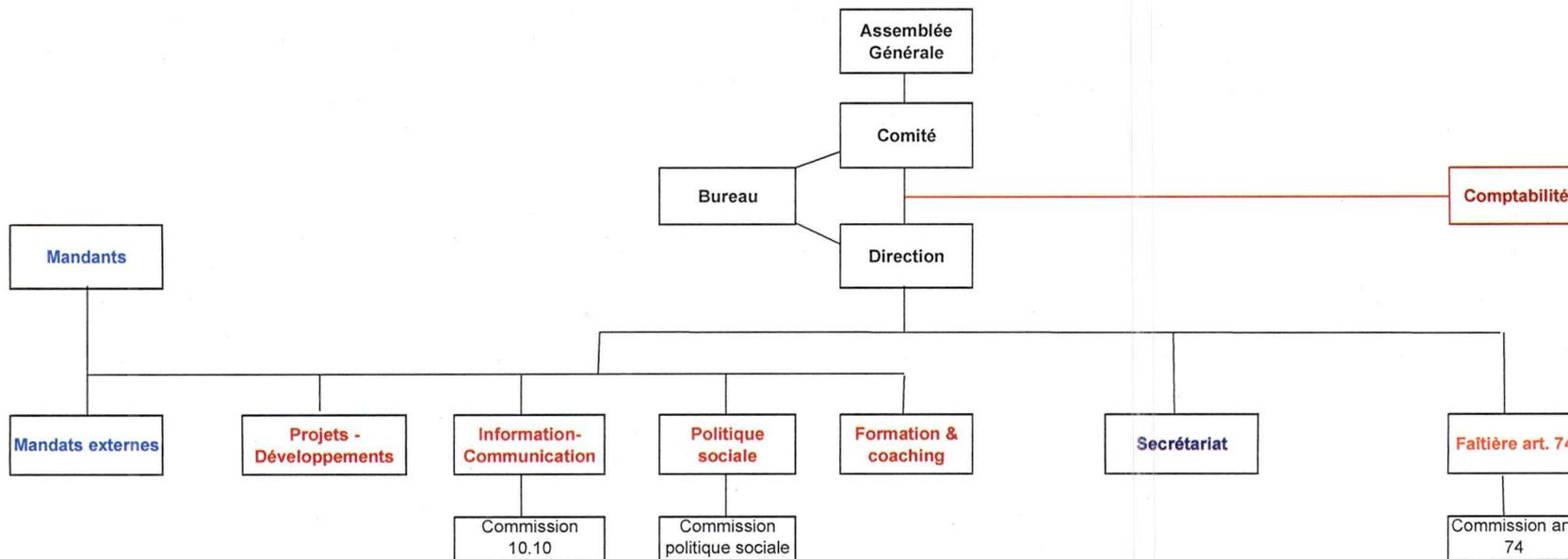
[Handwritten signatures]

Membres du comité de la Coraasp 2023

Pierre-Alain Fridez	Président (conseiller national, Jura)
Fernando Fiori	Vice-président (A3 Jura, Jura)
Cécile Comina	Membre (Croepi, Vaud)
Jeanine Morier	Membre individuelle
Nadia Nicoli	Membre (Anaap, Neuchâtel)
Daniel Prélaz	Membre individuel
Susana Ramos	Membre (Re-Pairs)
Blaise Rochat	Membre individuel
Patrick Rossetti	Membre (Centre Espoir, Genève)

Handwritten signature and initials in blue ink, located at the bottom right of the page. The signature is stylized and appears to be 'P. Fridez'. To its right are the initials 'SRP' and 'ca J'.

Organigramme



L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Seuls les membres collectifs juridiquement constitués (28 au 1er janvier 2021) ont le droit de vote (art 6 des statuts)

Au besoin, le Comité se réunit en comité élargi avec tous les membres de la Commission art. 74 pour prendre les décisions engageant l'association dans son contrat de prestation

Le Bureau est composé du Président, du Vice-Président et de deux membres désignés par le Comité

La Commission art. 74 est une commission permanente constituée de toutes les associations directement liées au contrat de prestations avec l'OFAS (Art. 12 des statuts). Elle est composée des représentant-e-s des 8 organisations sous-contractantes.

Les commissions 10.10 et politique sociale sont des commissions thématiques (selon art. 12 des statuts).

Au 1er janvier 2021, la commission 10.10 compte une dizaine de membres et la commission politique sociale 6 membres.

Modification validé au Comité du 4 avril 21 / PV 02/21



N° doss 2015/03077

N° class 550.1.157.569

IDE\UID CHE-441.499.194

Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique CORAASP

inscrite le 23 février 2015

Association

Réf.	Nom
1	Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique CORAASP
	Siège
1	Lausanne
	Adresse
5	Avenue de la Gare 52, 1003 Lausanne
	Dates des Statuts
3	28.06.2016
	But, Observations
1	But: offrir des prestations de qualité aux personnes souffrant de troubles psychiques et à leurs proches en favorisant la réflexion, la coordination de plans d'action; favoriser les synergies en soutenant les associations membres dans la mise en place de prestations sociales; soutenir le développement de moyens méthodologiques afin d'optimiser la qualité des prestations (pour but complet cf. statuts).
2	Le numéro IDE/UID CHE-257.530.905 étant erroné, il est remplacé par le numéro IDE/UID CHE-441.499.194.

Réf.	Ressources
1	Cotisations annuelles, produits de ses prestations, contributions de la Confédération, cotisations versées par les cantons, communes ou autres organismes, provenant de mandats spécifiques, dons, legs, toutes autres contributions et/ou prestations, possibilité de recourir à l'emprunt et de consentir des garanties réelles.

Réf.	Membres et personnes ayant qualité pour signer				
Inscr	Mod.	Rad.			
			Nom et Prénoms, Origine, Domicile		
			Fonctions		
			Mode Signature		
4			Fridez Pierre-Alain, de Grandfontaine, à Fontenais	membre du comité président	signature collective à 2
3			Fiori Fernando, de Lavizzara, à Courtételle	membre du comité vice-président	
3			Nicoli Nadia, de Montet (Glâne), à Val-de-Ruz	membre du comité	signature collective à 2
3			Comina Cécile, de Bovernier, à Blonay	membre du comité	
1			Morier Jeanine, de Château-d'Oex, à Gland	membre du comité	signature collective à 2
7			Pereira Ramos Susana, du Portugal, à Conthey	membre du comité	
6			Prélaz Daniel, de Rue, à Lausanne	membre du comité	signature collective à 2
3			Rochat Blaise, de Rougemont, à Fribourg	membre du comité	
6			Rossetti Patrick, de Neuchâtel, à	membre du comité	signature collective à 2
8			Romanens-Pythoud Stéphanie, de Haut-Intyamon, à Vernier	directrice	
1			Zbinden Jean-Pierre, de Wahlern, à Martigny		signature collective à 2 (1)

(1) avec un membre du comité

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	3077	23.02.2015	26.02.2015	2012603	2	3471	02.03.2015	05.03.2015	2025581
3	346	05.01.2018	10.01.2018	3980099	4	18270	11.10.2018	16.10.2018	1004477801

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
5	304	08.01.2019	11.01.2019	1004539619	6	21604	29.11.2019	04.12.2019	1004774901
7	14387	24.06.2021	29.06.2021	1005232867	8	8924	27.04.2022	02.05.2022	1005463038

Moudon, le 30 mai 2023

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

Suite à une réflexion menée par les 7 membres de la Commission art 74 en 2018, le Comité de la Coraasp a fixé comme priorité pour la faïtière de s'investir dans le développement de dynamiques romandes au service de la vision Coraasp de l'action sociale en santé mentale au sein de l'ensemble des 26 organisations-membres de l'Association Coraasp.

Le projet général s'articule autour de 3 axes qui peuvent être activés indépendamment les uns des autres. L'idée de base : une Coraasp forte qui dynamise et coordonne des actions s'appuyant sur les ressources existantes de l'ensemble des organisations afin d'assurer le maintien de l'actuel ancrage de proximité de la Coraasp qui est l'une de ses forces.

. A travers ses membres, la Coraasp dispose de contacts directs avec les personnes atteintes dans leur santé et les partenaires médico-sociaux. Organisé autour de projets pilotés par des organisations-membres mandatés par la Coraasp, le projet général vise à mobiliser les ressources naturelles (expertise des personnes concernées, des proches, des professionnels et de l'environnement au niveau local). La coordination et les soutiens apportés par la faïtière Coraasp optimisent les synergies générant un effet démultiplicateur de ses investissements humains et financiers.

Le projet présenté ci-dessous s'articule autour des idées suivantes :

- ✓ Mettre en œuvre :
 - Le document de référence de la Coraasp : « Culture, valeurs et pratiques des organisations membres de la Coraasp. Santé mentale : de l'exclusion sociale à la participation citoyenne »
 - Les mesures préconisées lors de l'audit satisfaction validée en 2018 et certaines améliorations demandées suite à l'audit OFAS (janvier 2017)
- ✓ Favoriser la citoyenneté des personnes atteintes dans leur santé psychique implique autant le développement d'un équilibre à plusieurs niveaux individuels (corps, esprit, sécurité,...) que la possibilité d'appartenances et d'engagements au sein d'organisations et de la société en général. Les prestations actuelles des organisations sous-contractantes pourraient servir à soutenir les démarches individuelles et collectives visant à renforcer aussi bien la recherche de l'équilibre personnel que l'inclusion de la personne au plan collectif. Nous nous inscrivons pleinement dans les dynamiques de rétablissement / d'empowerment dans le sens de soutenir le parcours unique d'un individu dans la recherche de son équilibre personnel négocié avec son environnement, dynamique lui permettant d'être toujours plus acteur de sa vie et de pouvoir impacter son environnement proche voire plus large.
- ✓ Soutenir l'implantation des pairs-praticiens en santé mentale en Romandie en évitant l'isolement de ces professionnels de l'expertise expérientielle (seul dans les actions menées, seul au sein de structures professionnelles médicales ou sociales), d'où l'idée de favoriser un pool d'intervention romand disponible au sein des organisations Coraasp pour des projets validés par la Coraasp.
- ✓ Rendre accessible les prestations dans des régions peu ou pas desservies en tenant compte des réalités linguistiques de certains cantons romands (Jura, Val-de-Travers, Singine-Lac, Sud Fribourg).
- ✓ Soutenir l'entraide et les organisations autogérées (sans professionnels) fort précieuses mais dont l'action peut être fluctuante (conseil, coaching, formation, soutien aux comités, favoriser les synergies entre organisations,...) en s'appuyant sur ce qui existe autant au sein de la Coraasp qu'en externe.



- ✓ Renforcer la communication afin d'informer, déstigmatiser, rendre accessible au public l'offres de prestations de l'ensemble des membres de la Coraasp. « Pour les organisations à but non lucratif, les relations publiques revêtent une importance particulière. Avec des moyens souvent limités, il faut éveiller l'attention des publics très divers pour les objectifs de l'organisation. Crédibilité et engagement sont ici les maîtres mots.¹ »

Ainsi de nouvelles ressources émanant de l'OFAS seront concentrées au niveau Coraasp pour une mise à disposition de ressources spécialisées partagées entre l'ensemble des 26 organisations-membres.

Enoncé du projet de développement

Le projet vise à mobiliser les ressources naturelles et l'expertise des différents acteurs de l'action sociale en santé mentale, dont en particulier celles des personnes atteintes dans leur santé. Cette mobilisation vise autant les organisations, les structures socio-sanitaires que la société en général à travers notamment l'implication dans l'environnement de proximité, les champs socio-culturel, professionnel, etc.

Nous escomptons un renforcement des dynamiques inter-associations et de la cohésion sociale grâce à la reconnaissance mutuelle des apports de chacun dans les différents domaines de la vie personnelle et en société.

Pour renforcer la citoyenneté des personnes atteintes dans leur santé mentale, il y a lieu de soutenir leur processus de rétablissement qui ne se résume pas uniquement à des composantes médicales. A cette fin, la Coraasp mène des actions au plan individuel et collectif pour soutenir la personne tant dans son cheminement visant la restauration d'une certaine quiétude personnelle (harmonie, sécurité intérieure ,...) indispensable pour (ré)investir durablement des relations interpersonnelles, familiales, sociales, professionnelles, que dans l'établissement et le tissage d'appartenances sociales multiples. Elle veille à favoriser la capacité d'agir afin d'influencer/impacter autant la vie personnelle que les lieux d'appartenances.

Les dispositifs déjà mis en place par les organisations-membre constituent le socle du présent projet qui vise à en renforcer l'efficience par la mutualisation des ressources des organisations et par l'apport des compétences partagées au niveau Coraasp et présentées ci-après. Il est important de préciser que les dispositifs de prestations existant sont non linéaires, activables en fonction du projet de la personne ou des actions collectives : lieux d'accueil, formation, dynamiques communautaires internes et externes aux organisation, militance, groupes d'entraide, conseil individuel ou collectif, séjours de vacances, campagne d'information et de défense des intérêts,... sont autant d'outils offerts pour soutenir la mise en œuvre de projets de rétablissement tout en les inscrivant dans leurs dimensions collectives et sociétales.

Le projet Coraasp est organisé autour de 3 centres de compétences mobilisés en fonction des projets proposés par les organisations membres de l'Association Coraasp ou par la Coraasp elle-même. Le Comité de la Coraasp valide les projets et définit leur durée. Il veille à leur inscription dans les stratégies à moyen et long terme de la Coraasp au niveau Romand. Il pourrait être intéressant d'envisager une commission spécifique regroupant personnes concernées, professionnels, experts externes pour appuyer le Comité dans cette tâche

Chaque centre de compétences est une structure fonctionnelle constituée de collaborateurs de la Coraasp. Les centres de compétences sont engagés individuellement ou collectivement sous l'autorité de la Direction de la Coraasp. Ils soutiennent des dynamiques en principe inter-organisations ou à portée romande. S'ils apportent leurs expertises respectives, pour mener leurs actions, ils s'appuient sur les ressources existantes des organisations-membres.

La position d'interface entre la Coraasp et les organisations dans lesquelles les Centres de compétences interviennent implique un travail préalable de définition de balises claires. Il s'agit de

¹ guide pratique « Comment gérer avec succès votre organisation sociale ou culturelle », réalisé en 2015 par la Fondation Arcanum Editeur,

délimiter ce qui relève des interactions directes entre le lieu d'intervention et le centre de compétences et ce qui appartient au pilotage du mandat confié par la Coraasp.

Centre de compétences : Pairs-praticiens

Constitué de 3-4 pairs praticiens salariés pour un équivalent de 2 EPT, il est piloté par une personne disposant de compétences/formations en action sociale communautaire et gestion de projet (30 à 50% de poste).

Il intervient sur la base de mandats-projets de 3-4 ans. Il concrétise la volonté de la Coraasp de valoriser l'expertise expérientielle développée par les personnes atteintes dans leur santé. Il constitue un atout pour renforcer au sein des organisations l'échange, l'entraide et la constitution d'une expertise partagée.

Champs d'intervention

- ✓ Soutien à une organisation pour développer des compétences internes dans l'animation de groupe d'entraide, la socialisation de problématiques, le lancement d'un groupe d'utilisateurs (entraide, militantisme, action ponctuelle, représentation des intérêts,...)
- ✓ Représentation des personnes concernées dans des commissions, groupes de travail, recherches de partenaires ou autorités. Formation de membres des organisations Coraasp à (re)prendre de tels postes.
- ✓ Veille pour la défense des intérêts et le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées au sein des organisations Coraasp ou dans des institutions médico-sociales.
- ✓ Collaboration aux actions publiques et de sensibilisation de la Coraasp (forum social, ateliers-citoyens, contacts médias, interventions dans les écoles, campagnes de sensibilisation ou de défense des droits,...)
- ✓ Animation ou co-animation de groupes de travail, de réflexion visant le développement de l'expertise expérientielle et de positionnements s'appuyant sur celle-ci. Encouragement et soutien dans les organisations des personnes s'inscrivant dans de telles dynamiques. Mutualisation inter-organisations des expertises expérientielles, diffusion de celles-ci à l'interne et à l'externe.

Pistes pour l'organisation

Il pourrait être judicieux d'organiser le centre de compétences autour d'une répartition des régions d'interventions et/ou de champs d'activité. Ceci renforcerait les synergies entre les pairs engagés par la Coraasp et les pairs internes aux organisations membres ou une maîtrise de contextes politico-médico-socio spécifiques.

Avantages

- ✓ Eviter l'isolement des pairs au sein de leurs organisations respectives par la constitution d'une équipe romande, favoriser l'entraide, la réflexion sur les pratiques et formaliser progressivement une expertise partagée
- ✓ Contribuer au travail de promotion et de définition des champs d'intervention des pairs praticiens dont par Re-Pairs à la charge, en offrant un champ d'expérimentation durable dans le champ de l'action communautaire.
- ✓ Assurer au sein de l'équipe de collaborateurs, un minimum de suivi des projets en cas de fluctuation de santé d'un pair-praticien.
- ✓ Formaliser, structurer les discours autour de l'empowerment, l'autodétermination au plan collectif

Risques

- ✓ Difficultés relevant de la gestion de projets multiples, réparties sur la Romandie
- ✓ Coûts au niveau des assurances sociales de la Coraasp (APG, LPP) à cause du fort pourcentage de collaborateurs à risque du point de vue des assureurs. La Coraasp doit-elle envisager son adhésion à une caisse de retraite ou des assurances collectives : affiliation à

(Handwritten signatures and initials)

une LPP regroupant de nombreuses organisations sociales, ..., négociation avec l'OFAS dans le cadre du financement des surcoûts ?

- ✓ L'obligation de limiter le nombre de projets, face à un volume important de demandes, attentes (définir des critères, gérer ces potentielles tensions).

Centre de compétences : « Formation »

Si la Coraasp est déjà active dans le champ de la formation, celle-ci n'est pas coordonnée et ne fait pas l'objet d'une politique organisée autour des principes ci-dessous. Les formations sont principalement organisées à l'interne d'une organisation. La formation telle qu'évoquée dans le rapport d'audit satisfaction traverse l'ensemble des prestations et ne se limite pas uniquement à des activités organisées structurellement en cours. A long terme, il s'agit de développer l'aspect formatif des différents types de prestation. Dans un esprit d'intégration, le centre de compétences privilégie les interactions avec d'autres structures de formation ou avec le public en général.

Constitué d'un professionnel de la formation d'adultes et de la gestion de conflits institutionnels à 30-40% le centre de compétences assure une réflexion et développe des synergies entre les organisations dans ce domaine. Il supervise les programmes de formation propres aux organisations, renforce la prise en compte et l'activation d'actions formatives dans l'ensemble des prestations du dispositif de chaque organisation, prioritairement des organisations sous-contractante.

Champs d'intervention

- ✓ Formation, coaching, intervision, supervision de personnes ou de groupes assumant des rôles et fonctions au sein des organisations membres (professionnels, personnes concernées, proches, bénévoles)
- ✓ Formation des personnes visant à favoriser l'acquisition de compétences (savoirs, savoirs-être, savoirs-faire) afin de soutenir leur processus de rétablissement personnel et collectif ainsi que le pouvoir d'agir au niveau personnel ou collectif
- ✓ Intervention pour soutenir une organisation lors de crise ou de passages à vide, évitant la disparition d'organisations lors de phases de mutation.
- ✓ Formation à l'action sociale communautaire et à la socialisation des problématiques

Atouts

- ✓ Renforcer la mutualisation, les synergies entre organisations
- ✓ Renforcer l'existant : programmes de formations et portée formatrice des différentes prestations
- ✓ La mise en place du centre de compétences « pairs-praticien » constituerait un atout, une force démultiplicatrice pour la formation, son adaptation fine aux besoins des personnes atteintes dans leur santé psychique.
- ✓ Favoriser la prise de conscience de l'importance de la bientraitance et de l'équivalence au niveau organisationnel et l'instauration de bonnes pratiques
- ✓ Constituer un savoir et savoir-faire au niveau de la Coraasp et ainsi renforcer une culture partagée tout en respectant les spécificités de chaque organisation. L'impact des organisations dans leurs environnements respectifs s'en trouverait renforcé

Risques

- ✓ L'engagement bénévole de certains publics et la charge actuelle des professionnels peuvent limiter les disponibilités des personnes pour s'investir dans l'inter-organisations.
- ✓ Répondre à de potentiels besoins spécifiques, voire divergents, entre personnes concernées, proches ou professionnels.



Centre de compétences : « Communication »

Pour la majorité des organisations la gestion de la communication est réactive ou épisodique en fonction des manifestations. Tant la Coraasp que les organisations membres auraient tout intérêt à mettre en place une politique planifiée de communication.

La communication, tant à l'interne de la Coraasp que vis-à-vis de l'extérieur, est aujourd'hui un axe essentiel de développement et de renforcement pour appuyer efficacement la crédibilité des messages et des actions portées par la Coraasp et ses organisations-membres. L'importance de développer la visibilité de la Coraasp a par ailleurs été identifiée dans l'audit et mentionné lors du Forum social de Sion.

Un poste de responsable de communication à 40 % avec un/e professionnel/le de la communication (journaliste) avec un investissement sur une année d'un 10 à 20 % pour le développement de la stratégie digitale.

Champs d'intervention

- ✓ Développement d'outils professionnels de communication interne et externe (lettres d'information, communiqués de presse, outils de marketing...) utilisables et/ou adaptables pour les organisations-membres
- ✓ Renforcement de la communication digitale (développement de la communication Coraasp sur les réseaux sociaux)
- ✓ Intégration de l'expertise expérimentielle dans le développement des outils de communication
- ✓ Soutien aux organisations membres, effet démultiplicateur

Atouts

- ✓ Disposer d'une communication professionnelle en phase avec le développement et la reconnaissance de la Coraasp comme organisation faitière
- ✓ Disposer d'outils que les organisations-membres peuvent reprendre, adapter et/ou utiliser tels quels
- ✓ Fédérer l'esprit d'appartenance à l'organisation faitière à travers des marquages communs inscrivant vis-à-vis du public, les organisations dans une dynamique romande
- ✓ Pouvoir s'appuyer sur les organisations lors d'interpellation de la part de médias, renforcement de la visibilité tant Coraasp que des organisations-membres.
- ✓ Travail sur le long terme possible alors que trop souvent, la communication se fait au coup par coup en fonction des manifestations ou du temps disponible.

Risques

- ✓ Veiller à ce que le développement de la communication se fasse dans l'esprit de partenariat de la Coraasp au risque de voir les organisations-membres renoncer à l'usage des outils développés par la Coraasp
- ✓ Tout le monde reconnaît que la communication est essentielle ; par contre on admet souvent difficilement l'importance de y allouer les moyens nécessaires. Une mutualisation au niveau romand permet une optimalisation des ressources et des économies par rapport aux coûts qu'il impliquerait une communication renforcée au niveau de chaque organisation



Trois centres de compétences pour optimaliser une action au niveau de la Romandie

En instaurant ces 3 centre de compétences, la Coraasp se donnerait les moyens de développer à moindre coût une véritable action sociale romande dans le domaine du handicap suite à des troubles psychiques tant dans l'intervention directe auprès des personnes atteintes dans leur santé qu'au niveaux politique et sociétal.

S'il est possible d'envisager une mise en œuvre partielle en ne retenant qu'un ou deux centres de compétences, il est clair que le projet perdrait une part importante de son efficacité. Les synergies possibles entre les 3 centres de compétences permettraient de maximaliser au mieux les projets retenus grâce à une exploitation optimisée des actions et le recours à des compétences pointues inaccessibles à une organisation seule.

Une économie des coûts d'infrastructures et de fonctionnement serait réalisable en cas d'activation de l'ensemble du projet par rapport à une activation partielle

Le projet a été validé en date du 20 décembre 18, par le Comité Coraasp. Dans la mesure où le financement provient de l'OFAS, lors des premières attributions, la Coraasp veille à une certaine prise en compte des besoins des actuels sous-contractants à travers les projets retenus.

Lausanne, le 15 avril 2019 / FN

Handwritten signature and initials in blue ink, including a stylized 'F' and 'FN'.

Annexe B
Organisations contractantes au CAF (mandataire et sous-traitants)

[Handwritten signatures]

Nom OF/Mandataire: **Coraasp**

Annexe B

Organisations adhérant au contrat portant sur l'octroi d'aide financière (mandataire et sous-mandataires)

Observations: Cette liste ne doit être soumise qu'une fois au début de la période du contrat resp. avec la demande.

Groupe-cible principal du mandataire/s Troubles psychiques

Date limite de saisie: 31.5.2023							
N° OFAS	Organisation (dénomination complète) (si nouvelle, préciser comme "nouvelle")	Subvention ord. AI 2022	la capacité de prestation propre entraîne-t-elle une	Appartenance cantonale (siège)	Région linguistique (A/F/I)	Lien site web et adresse courriel info	N° identification à 13 chiffres. => GLN (via REFDATA); si disponible
9999	xy	1	oui/non	FR	F	www.xxx.ch info@muster.ch	N°
5102	Coraasp	137 950	non	VD	F	Site : https://www.coraasp.ch/ Mail : Info@coraasp.ch	
5103	ABA	80 864	non	VD	F	Site internet : www.boulimie-anorexie.ch Facebook : https://www.facebook.com/profile.php?id=100067662798090 Instagram : https://www.instagram.com/associationboulimieanorexie/ mail principale : info@boulimie-anorexie.ch	
4312	Afaap	197 266	non	FR	F/A	site : www.afaap.ch mail : info@afaap.ch	
3145	Anaap	213 438	non	NE	F	site : www.anaap.ch Facebook : https://www.facebook.com/anaap.ch mail : secretariat@anaap.ch	
5193	AVEP	204 440	non	VS	F	site : www.avep-vs.ch mail : info@avep-vs.ch	
3090	CROEPI	331 884	non	VD	F	site : www.croepi.ch mail : info@croepi.ch	
3111	Graap-F	806 814	non	VD	F	site : www.graap.ch mail : info@graap.ch	
3063	Parole	338 331	non	GE	F	Site : http://www.associationparole.ch/ Facebook https://www.facebook.com/people/Association-Parole/100067968752811/ Instagram : https://www.instagram.com/associationparole/ mail ; admin@associationparole.ch	
3073	Trajets	482 540	non	GE	F	Site : www.trajets.org mail : info@trajets.org	
Indemnité annuelle prévue pour la fonction d'organisation faitière période contractuelle (PC) 2024-27 Selon le calcul séparé, qui a été discuté lors de la négociation du contrat, l'indemnité annuelle prévue pour la fonction d'organisation faitière s'élève à:				38902			

Visa du mandataire:

Date:

31.5.23

Annexe C
Concepts spécialisés du mandataire

- Concept spécialisé Conseil fourni à des personnes handicapées / à leurs proches
- Concept spécialisé Médias et publications, développement, élaboration et développement de matériel d'information et médias, service d'information et de documentation
- Concept spécialisé Cours «Aide à l'entraide (autonomie)» (avec ou sans nuitée)
- Concept spécialisé Cours «Contacts sociaux – loisirs et sport» (avec ou sans nuitée)
- Concept spécialisé Aide dans les lieux d'accueil pour des personnes handicapées et leurs proches
- Concept spécialisé PROSPREH Tâches générales d'information et de relations publiques
- Concept spécialisé PROSPREH Travail de fond ayant pour objet un thème spécifique
- Concept spécialisé PROSPREH Encouragement de l'entraide





Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Conseil aux personnes et leurs proches

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Le Conseil social inclut le bref conseil. Il est délivré à travers des entretiens individuels ou en groupe, par téléphone, lettres, courriers électroniques, SMS, forums, médias ou réseaux sociaux.

Il intègre également un Conseil social par les pairs qui peut prendre la forme de visite à domicile, d'accompagnement dans la réalisation d'actes de la vie quotidienne, d'entretiens, d'accompagnement lors de rendez-vous ou de démarches administratives ou d'activités sociales, afin de maintenir ou développer l'autonomie, le tissu relationnel, l'entraide mutuelle à même de renforcer les capacités à gérer les incidences quotidiennes et sociales des troubles psychiques.

Cette prestation se développera progressivement au sein des organisations. Elle implique pour ce faire, la formation des pairs accompagnants.

L'ensemble des organisations offrent ces prestations. Pour l'instant la Coraasp offre uniquement du conseil bref. Un élargissement au conseil social pourrait être envisagé

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/>

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

A travers cette prestation, la personne atteinte dans sa santé psychique peut

- se constituer un espace de sécurité lui permettant de cheminer dans son parcours de rétablissement
- gagner en autonomie dans son quotidien, reconstituer un tissu relationnel, disposer de soutiens pour passer une période de fragilité
- élaborer progressivement de façon autodéterminée et à son rythme, son projet personnel en vue d'une vie autonome optimale en tenant compte du contexte et de l'environnement

A travers la prestations le proche peut :

- obtenir des conseils pour gérer sa situation de proche ;
- se débriefer;
- élaborer et mettre en oeuvre sa stratégie pour éviter l'épuisement ;

Spécifique

La personne concernée peut,

- Être écoutée sans jugement, trouver des appuis pour maintenir son équilibre psychosocial ou gérer les fluctuations de santé,
- Evaluer ses besoins, identifier ses ressources, les mobiliser; reprendre de confiance en soi et dans sa capacité d'être actrice de sa vie
- acquérir des compétences dans sa gestion du quotidien dont la partie administrative (assurer les besoins primaires (Maslow), organiser sa semaine, budget, aide financière, gérer les relations avec le réseau,...),
- disposer d'informations sur ses droits et obligations, sur les prestations disponibles en tant que citoyen ou personne en situation de handicap
- identifier son projet, l'évaluer, le négocier avec l'environnement, acquérir des connaissances et compétences pour gagner en autonomie et autodétermination au plan personnel et sociétal.

Le proche peut :

- être écouté sans jugement,
- disposer d'informations pour mieux comprendre la situation/ l'atteinte à la santé de la personne en situation de handicap,
- élaborer des pistes pour négocier ses relations avec son proche atteint dans sa santé ou les réseaux tout en veillant à éviter à préserver sa propre santé physique et mentale.

Avec l'intervention de pairs, la personne concernée,

- Bénéficie de l'expérience/ expertise d'un pair dans l'organisation d'actes de la vie quotidienne , en période de risque de décompensation, pour la prises de décisions;
- élabore ses propres pistes pour éviter l'isolement social, gérer les fluctuations de santé et les risques de rechutes;
- peut découvrir l'intérêt de l'entraide mutuelle, l'échange d'expérience => rompre avec le sentiment d'être seule à vivre une telle situation, apprendre l'intérêt de socialiser les problématiques pour trouver ses propres pistes,...

Remarques

Pour assurer la mise en place d'une prestation de qualité, les pairs bénéficient de formation. Les pairs naturels sont supervisés par un professionnel.

Mesurable

La prestation est mesurée à travers les entretiens et évaluations périodiques entre le bénéficiaire et l'intervenant permettant la réorientation du projet personnel et des prestations (traces au dossier) ; l'enregistrement des statistiques, les enquêtes de satisfaction des clients.

Pour le conseil par les pairs, le mandat d'intervention est défini entre le bénéficiaire et le professionnel dans les évaluations et réorientations périodiques incluant le pair (traces au dossier), l'enregistrement des statistiques, les enquêtes de satisfaction des clients.

Atteignable

Evaluation des besoins et de la situation ; élaboration et mise en œuvre avec la personne d'un projet d'accompagnement ; adaptation du projet en fonction de l'avancement et/ou des fluctuations de santé.

Le Conseil par les pairs facilite la participation sociale des personnes particulièrement fragilisées, renforce les possibilités d'interventions directes sur le lieu de vie ou dans la réalisation d'actes de la vie quotidienne.

Réaliste

Centré sur le projet personnel en lien avec les réseaux des proches et des professionnels, l'accompagnement à court, moyen ou long terme évolue toujours en fonction de la situation de la personne et de sa santé.

Le Conseil par les pairs permet d'atteindre spécifiquement des personnes très fragilisées dont certaines ne recourent que rarement/peu aux dispositifs médico sociaux ; d'offrir des prestations bas seuil très adaptables à la situation du bénéficiaire ; renforce l'entraide mutuelle. L'apport du pair constitue un message d'espoir pour la personne ; possibilité d'une approche de grande proximité, perception affinée du vécu et de la situation.

La présence des pairs au sein des équipes professionnelles renforce une bonne perception des besoins et l'évaluation des bonnes pratiques.

Déterminé dans le temps

Le suivi d'une personne est considéré comme terminé lorsqu'un autre partenaire prend formellement le relais, lorsque la personne décide de mettre fin à la collaboration ou qu'il n'y a plus d'intervention sur 12 mois.

L'accompagnement par un pair se termine en fonction du mandat confié par le professionnel assurant le suivi ; suite à la vérification périodique de la pertinence de l'intervention, l'adaptation ou la fin de l'intervention.

version nov 23

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes

 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole

 Tous les groupes-cibles

 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

De base l'offre s'adresse à l'ensemble des personnes atteintes de troubles psychiques et aux proches. Un sous-contractant est spécialisé dans les troubles alimentaires (ABA)

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point **Une enquête de satisfaction portant sur la place du pairage, les améliorations à apporter est en cours. Un forum social annuel regroupant les professionnels et les usagers des 27 organisations membres de la Coraasp, permet d'aborder chaque année une thématique**

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues: **Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.**

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point l'offre est accessible à toute personne atteinte de troubles psychiques, y compris des personnes nécessitant un accompagnement bas seuil. Certains cantons conditionnent leurs subventions à l'accueil de personnes en grande fragilité sociale. Ces personnes sont considérées comme des non ayants droit au sens de la LAI.

Les organisations sont attentives à réduire les barrières architecturales ou cognitives (trouver un lieu accessible ou accorder l'aide en cas de participation de personnes à mobilité réduite, utilisation de documents ou langage accessible,...)

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Une attention est portée afin de réduire la fracture numérique. Des pairs présentent régulièrement les prestations et l'organisation aux nouvelles personnes intéressées

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point Dans le suivi social individuel les sous-contractants sont, en principe, intégrés aux réseaux d'accompagnement psycho-social.

Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs notamment sur la formation et l'implantation des pairs-praticien en santé mentale.

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

La majorité des collaborateurs disposent d'une formation sociale et de connaissances des conséquences des maladies psychiques sur la vie quotidienne et en société. Les concepts de rétablissements, d'empowerment et de participation sont des outils de travail des collaborateurs. Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.

Pour les pairs bénévoles intervenant dans la fourniture des prestations, des cours sont organisés afin de leur permettre de disposer des outils nécessaires et garantir la qualité des prestations

L'intervision et la supervision sont des pratiques courantes. Les forum sociaux annuels ou les ateliers citoyens contribuent à l'actualisation des compétences ou à l'adaption à l'évolution des besoins De groupes de travail réunissent professionnels et personnes concernées (charte des proches, élaboration du programme de cours semstrielle, audit satisfaction, formation des pairs bénévoles,...

Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	17870	17870	17870	17870	71480
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	80	80	80	80	320
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	17950	17950	17950	17950	71800

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	1789700	1789700	1789700	1789700	7158800
Autres charges/répartitions	CHF	749000	749000	749000	749000	2996000
Total des charges par année	CHF	2538700	2538700	2538700	2538700	10154800

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	1533500	1533500	1533500	1 533 500	6134000
Aides financières de l'OFAS	CHF	1005200	1005200	1005200	1005200	4020800
Total des Produits par année	CHF	2538700	2538700	2538700	2538700	10154800

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

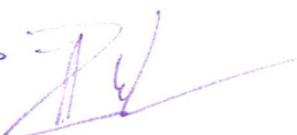
Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l'OFAS proviennent de subventions des cantons et communes.**

Remarques: **Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL : <http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"**

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire

Lieu, Date

Genève, 23.11.2023

Office fédéral des assurances sociales







Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Medias et publications

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

- Elaboration et mise à jour de sites internet et médias sociaux,
- Edition et diffusion de lettres agenda, programmes d'activités, fiches d'information, répertoires, guides pour faire face à la vie quotidienne, journaux spécifiques des sous-contractants, prospectus, dépliants et flyers présentant l'organisation et les prestations (newsletters, journaux internes, mails, sms,...).
- publications ou ouvrages traitant de questions de santé mentale ainsi que d'actions, réflexions ou témoignages des personnes atteintes dans leur santé (magazine romand de santé mentale Diagonales), rapports thématiques, vidéos, capsules numériques.
- Groupes de travail impliquant les personnes concernées, proches, professionnels sur des thématiques dans un but de les socialiser

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Les personnes concernées, proches, professionnels

- peuvent accéder à des informations utiles visant l'inclusion sociale, la réduction de l'auto-stigmatisation, le renforcement de l'autodétermination, du pouvoir d'agir;
- constituer des expertises expérientielles partagées et contribuer à la recherche de pistes de résolutions individuelles et collectives tant à l'interne qu'à l'externe pour l'amélioration de la qualité de vie, des politiques socio-sanitaires et de la vie quotidienne ; renforcer l'autodétermination et l'auto-représentation.

Spécifique

- recherche et récolte de l'information, analyse, constitution et mise à disposition d'informations et de documentations utiles, principalement, à l'intention des personnes concernées, proches, professionnels sur les prestations, les activités, les politiques socio-sanitaires ainsi que les questions en lien avec les situations de handicap, la défense des droits et des intérêts;
- rendre accessibles les informations sur les prestations socio-sanitaires dans le champ de la santé mentale et la vie quotidienne, de l'intégration sociale et professionnelle. Renforcer la visibilité des prestations des organisations;
- mobiliser les personnes afin de développer leur capacité d'agir sur leur quotidien, et leur environnement social (échanges d'expériences entre pairs; groupe d'entraide mutuelle, de socialisation des problématiques, élaboration d'expertises expérientielles, militance);
- développer les compétences et connaissance des personnes concernées afin de favoriser leur participation au sein de commissions officielles, de groupes de travail externes (réseaux médico-sociaux,...), leurs interventions dans les médias et congrès (autoreprésentation)
- communiquer sur les besoins et prises de position, les interpellations des partenaires et des dispositifs médico-sociaux, l'environnement proche et de la société;
- Fournir aux professionnels des outils pour leur travail direct de conseil et d'accompagnement ; aux personnes concernées des guides ou brochures utiles à la gestion de leur vie quotidienne afin de favoriser leur autonomie et leur autodétermination (par exemple : à quoi dois-je faire attention lorsque je veux prendre ou remettre un appartement,...).

Les personnes concernées sont directement impliquées dans la réalisation de la prestation et sa mise en oeuvre.

Mesurable

La prestation est mesurée au travers des évaluations périodiques : enregistrement des statistiques (visites des sites internet, heures, liste des interventions et groupes de travail), archive des publications, volume des tirages).

Atteignable

La documentation est en libre-service (réception, cafétéria, bibliothèque, affichage, stands d'information, visites, ...) ou transmise sur demande. Les personnes concernées sont impliquées dans la réalisation. Cette pratique favorise un contenu accessible au public cible, des réponses adaptées aux préoccupations actuelles, ...

Réaliste

Déterminé dans le temps

Une attention est portée à la mise à disposition et la mise à jour des informations et des documentations afin d'assurer leur pertinence. La durée des groupes de travail, de réalisation des dossiers ou publications thématiques est adaptée en fonction de leur mission. Les périodiques et publications réguliers font l'objet d'une planification des contenus et des échéances.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en oeuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes
 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole
 Tous les groupes-cibles
 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

De base l'offre s'adresse à l'ensemble des personnes atteintes de troubles psychiques et aux proches. Un sous-contractant est spécialisé dans les troubles alimentaires (ABA)

Certaines actions peuvent s'adresser à un public plus ciblé à la demande des personnes afin d'aborder des problématiques spécifiques (ex. groupe d'entraide "entendeurs de voix",...)

Pour certaines actions, un public plus large est visé afin de favoriser l'inclusion sociale.

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point Une enquête de satisfaction portant sur la place du pairage, les améliorations à apporter est en cours. Un forum social annuel regroupant les professionnels et les usagers des 27 organisations membres de la Coraasp, permet d'aborder chaque année une thématique

Sont également prises en compte des demandes des personnes concernées, proches, retours des collaborateurs et partenaires.

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues : Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

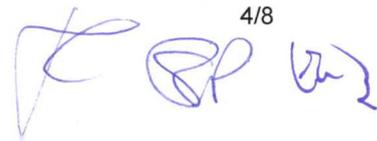
Brève information sur ce point Pour l'enquête satisfaction mentionnée ci-dessus le questionnaire a été soumis à "lire et Ecrire" afin de vérifier son accessibilité. Malheureusement la surcharge chronique des collaborateurs et les ressources financières ne permettent pas un recours systématique à un contrôle de ce type. Nous utilisons les retours des bénéficiaires pour améliorer l'accessibilité de nos documents.

Parfois des présentations différentes sont réalisées en fonction des publics visés. L'information peut être expliquée, commentée par les professionnels des différentes prestations.

Certains cantons conditionnent leurs subventions à l'accueil de personnes en grande fragilité sociale. Ces personnes sont considérées comme des non ayants droit au sens de la LAI.

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).



Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex., accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point .

Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs notamment sur la formation et l'implantation des pairs-praticien en santé mentale.

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

La majorité des collaborateurs disposent d'une formation sociale et de connaissances des conséquences des maladies psychiques sur la vie quotidienne et en société. Les concepts de rétablissements, d'empowerment et de participation sont des outils de travail des collaborateurs.

La formation exigée dépend du domaine d'activité. La formation continue soutien l'acquisition ou l'actualisation des compétences.

Pour les pairs bénévoles intervenant dans la fourniture des prestations, des cours sont organisés afin de leur permettre de disposer les outils nécessaires et garantir la qualité des prestations

Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.

L'intervision et la supervision sont des pratiques courantes. Les forum sociaux annuels ou les ateliers citoyens contribuent à l'actualisation des compétences ou à l'adaption à l'évolution des besoins De groupes de travail réunissent professionnels et personnes concernées (charte des proches, élaboration du programme de cours semstriele, audit satisfaction, formation des pairs bénévoles,...)

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	4450	4450	4450	4450	17800
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	50	50	50	50	200
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	4500	4500	4500	4500	18000

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant	0	0			0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	396700	396700	396700	396700	1586800
Autres charges/répartitions	CHF	288200	288200	288200	288200	1152800
Total des charges par année	CHF	684900	684900	684900	684900	2739600

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	302400	302400	302400	302400	1209600
Aides financières de l'OFAS	CHF	382500	382500	382500	382 500	1530000
Total des Produits par année	CHF	684900	684900	684900	684900	2739600

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

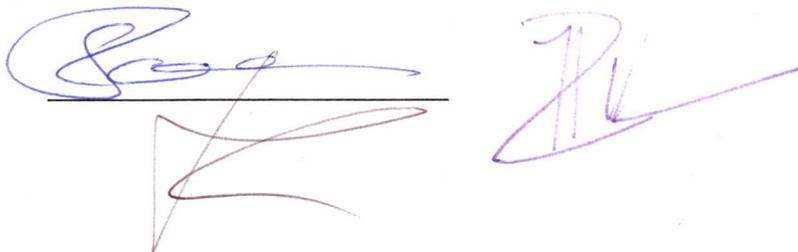
Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l' OFAS proviennent de subventions des cantons et communes. Dans la mesure du possible nous demandons une contribution pour les prestations fournies**

Remarques: **Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL : <http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"**

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire



Lieu, Date

Zem, 23.11.2023

Office fédéral des
assurances sociales





Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI" dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Cours "aide à l'entraide (autonomie)"

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Les cours sont en principe organisés sous forme de cours bloc ou d'un jour et veillent à répondre aux spécificités des participants (cf rubrique "spécification du groupe cible")

L'objectif principal du cours détermine la distinction avec les cours "Contacts sociaux et loisirs".

Quelques exemples non exhaustifs (programme 2022) : Prendre soin de soi, gérer sa frustration, apprendre à m'affirmer au quotidien, identifier, mobiliser et développer son potentiel créatif, s'exercer à la pleine conscience, les chemins du rétablissement, ENSA(collaboration PMS, premier secours en santé mentale

Des cours s'adressant aux pairs bénévoles : se former à l'accueil, identifier ses fonctions, son rôle et sa posture en tant que pairs aidant.e.s animateurs.trices, se sensibiliser à la communication non violente (cnv), s'exercer à l'analyse de pratique,...

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible)

Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Pour la personnes en situation de handicap ou le proche

- acquérir des savoirs, savoirs-être ou savoirs-faire pour gérer son équilibre bio-psycho-social, soutenir son parcours de rétablissement, gagner en autonomie développer ses possibilités d'autodétermination, et l'exercer au quotidien, renforcer son pouvoir d'agir au plan personnel et collectif ; s'impliquer concrètement dans le cours,...)

- développer des compétences et acquérir des outils favorisant l'accès à des rôles sociaux valorisés (rôles familiaux, citoyens, pair bénévole,...)

- renforcer les capacités de l'environnement (proches, professionnels, public) à intégrer socialement les personnes concernées et à interagir avec elles (cours mixtes personnes concernées, proches, professionnels,...)

Spécifique

Pour les personnes en situation de handicap

- acquérir des savoirs et des outils pratiques tout en veillant à leurs transferts dans le quotidien des personnes à travers des mises en situation, des exercices :

- renforcer l'estime de soi, les capacités à gérer sa vie quotidienne, à prévenir les rechutes, à formuler /défendre ses besoins, à négocier le vivre ensemble...

Pour les personnes assumant des rôles de pairs intervenant dans des congrès, conférences, auprès des médias, dans des groupes de travail interdisciplinaires :

- acquérir et exercer des compétences soutenant ses engagements au sein des organisations (animations : en lieu d'accueil, de groupe d'entraide, de socialisation des problématique,...) et dans la société (représentation dans des commissions, ...)

Pour les proches et le public

- améliorer la compréhension des incidences des troubles psychiques sur la vie quotidienne,

- améliorer mes interactions et mon soutiens aux personnes atteintes dans leur santé.

- identifier ses propre besoins afin de préserver ma santé physique et mentale ; trouver des pistes pour les préserver afin de prévenir l'épuisement ou le rejet.

Mesurable

La prestation est mesurée à travers les retours des participants, professionnels et partenaires, l'évolution des besoins et des demandes;

Enregistrement des statistiques OFAS, Evaluations, inscriptions

Atteignable

Les cours sont construits sur la base des évaluations, des demandes et des besoins formulés par les participants, professionnels et partenaires. Ils mentionnent des objectifs de cours. La proximité entre organisateurs et publics favorise le soutien motivationnel

Réaliste

Les cours cherchent à renforcer une image positive de soi, s'appuient sur les ressources des participants. Ils veillent à faciliter une bonne compréhension des connaissances et à leur transfert dans le quotidien.

Les contenus et l'organisation prennent en compte les besoins spécifiques des personnes concernées. Les personnes concernées sont associées à la définition de l'offre de cours, en particulier pour ceux s'adressant aux pairs bénévoles.

Déterminé dans le temps

Offres de cours déterminées dans le temps. Les programmes sont régulièrement adaptés en fonction de l'évolution des problématiques et besoins.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes

 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole

 Tous les groupes-cibles

 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

De base l'offre s'adresse à l'ensemble des personnes atteintes de troubles psychiques et aux proches. Un sous-contractant est spécialisé dans les troubles alimentaires (ABA)

Pour certaines cours, un public plus large est visé afin de favoriser l'inclusion sociale. Dans ce cas seuls les ayant droit sont pris en compte dans la statistiques

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point

Une enquête de satisfaction portant sur la place du pairage, les améliorations à apporter est en cours. Un forum social annuel regroupant les professionnels et les usagers des 27 organisations membres de la Coraasp, permet d'aborder chaque année une thématique

la mise en oeuvre des concepts spécialisés : Conseil social / Médias-publication / Lieux d'accueil implique la mise en place de formations spécifiques.

L'enquête de satisfaction réalisée en 2016-2017 a mis en évidence l'importance de la formation (remise lors du bouclage 2017).

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues : Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Breve information sur ce point

Si l'offre est en principe accessible à toute personne atteinte de troubles psychiques, y compris des personnes nécessitant un accompagnement bas seuil, certains cours peuvent exiger des prérequis.

Les organisations sont attentives à réduire les barrières architecturales ou cognitives (trouver un lieu accessible ou accorder l'aide en cas de participation de personnes à mobilité réduite, utilisation de documents ou langage accessibles,..)

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Une attention est portée afin de réduire la fracture numérique. Des pairs présentent régulièrement les prestations et l'organisation aux nouvelles personnes intéressées

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

En plus des compétences en lien avec la matière enseignée, les intervenants disposent de compétences pédagogiques et sont informés sur les besoins spécifiques du public cible.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs					0
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	0	0	0	0	0

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant	181	181	181	181	724
Cours journalier	En journées effectives par participant	225	225	225	225	900
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	80	80	80	80	320

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	33583	33583	33583	33 583	134332
Autres charges/répartitions	CHF	50209	50209	50209	50209	200836
Total des charges par année	CHF	83792	83792	83792	83792	335168

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	26566	26566	26566	26566	106264
Aides financières de l'OFAS	CHF	57226	57226	57226	57 226	228904
Total des Produits par année	CHF	83792	83792	83792	83792	335168

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l' OFAS proviennent de subventions des cantons et communes.

Cependant, il est systématiquement prévu une finance d'inscription qui peut faire l'objet d'une négociation en fonction de la capacité financière de la personne.

Remarques:

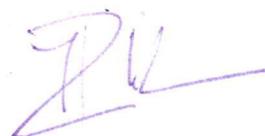
Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL : <http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire





Lieu, Date

Genève, 23.11.2023

Office fédéral des
assurances sociales







Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Cours "contacts sociaux, loisirs/sports"

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Les cours sont, en principe, organisés sous forme de cours bloc ou d'un jour afin de répondre aux spécificités des participants (cf rubrique "spécification du groupe cible")

L'objectif principal du cours se distingue des cours "aide à l'entraide".

Quelques exemples non exhaustifs (programme 2022) : expression artistiques, expression écrite, Méditation et yoga, séjour yoga-détente, séjour Ski à Villars, Week end Yourte, escapade Bâle

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible)

Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

- accéder à des espaces sécurisés permettant de prendre soin de soi, d'acquérir, entretenir et développer des compétences, de (ré)exercer des actes sociaux, de vivre des expériences sociales au même titre que tout citoyen,

- disposer de cours pour structurer sa semaine, contribuer au maintien à domicile (prévention des rechutes)

- exercer son autodétermination (choisir un cours, s'y inscrire, s'y impliquer concrètement,...)

Spécifique

Pour les personnes concernées

- contribuer à l'attention et au maintien de son l'équilibre bio-psycho social ;

- renforcer l'estime de soi ; le maintien / le développement de compétences pratiques, cognitives, relationnelles ; l'entraide mutuelle,

- maintenir/ rétablit sa vie sociale, favorise son maintien à domicile,

- entretenir sa capacité à affronter les changements, à gérer la vie en groupe ; à élargir son quotidien ; à gagner en autonomie

Pour les proches

- renforcer ses compétences en tant que proche ;
- disposer d'espace d'échanges, de soutien mutuel.

Mesurable

Les programmes de cours sont périodiquement évalués à travers les retours des participants, professionnels et partenaires, sur l'évolution des besoins et des demandes

Enregistrement des statistiques OFAS, évaluations, inscriptions

Atteignable

Les cours sont construits sur la base des évaluations, demandes et des besoins formulés par les participants, professionnels et partenaires. Ils mentionnent des objectifs de cours. La proximité entre organisateurs et publics favorise le soutien motivationnel

Réaliste

Les cours tendent à renforcer une image positive de soi et ils s'appuient sur les ressources des participants. Ils veillent à faciliter une bonne compréhension des connaissances et à leur transfert dans le quotidien.

Les contenus et l'organisation prennent en compte les besoins spécifiques des personnes concernées et des proches. La proximité entre organisateurs et publics favorise le soutien motivationnel.

Déterminé dans le temps

Offre de cours déterminés dans le temps. Les programmes sont régulièrement adaptés en fonction de l'évolution des problématiques et besoins

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes

 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole

 Tous les groupes-cibles

 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

De base l'offre s'adresse à l'ensemble des personnes atteintes de troubles psychiques et aux proches. Un sous-contractant est spécialisé dans les troubles alimentaires (ABA)

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point

Une enquête de satisfaction portant sur la place du pairage, les améliorations à apporter est en cours. Un forum social annuel regroupant les professionnels et les usagers des 27 organisations membres de la Coraasp, permet d'aborder chaque année une thématique

L'étude menée par la HETSL (cf remarque en fin du document) et l'enquête de satisfaction réalisée en 2016-2017 (remise lors du bouclage 2017) mettent en évidence l'importance pour les personnes d'avoir accès à des prestations centrées sur les contacts sociaux. De telles prestations ont été pour bon nombre de personnes la porte d'entrée vers des accompagnements ou des activités plus exigeantes (Conseil social avec projet personnel, acceptation d'entrée en atelier ou foyer, engagement militant dans les associations d'entraide,.)

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues : Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point L'offre est accessible à toute personne atteinte de troubles psychiques, y compris des personnes nécessitant un accompagnement bas seuil.

A part le fait que la personne bénéficie d'une certaine stabilité en terme de comportements sociaux, il n'y a pas de prérequis. Dans une démarche d'inclusion sociale, les personnes sont invitées à profiter des cours existant dans la cité

Pour certaines cours, un public plus large est visé afin de favoriser l'inclusion sociale. Dans ce cas seuls les ayant droit sont pris en compte dans la stastiques

Les organisations sont attentives à réduire les barrières architecturales ou cognitives (trouver un lieu accessible ou accorder l'aide en cas de participation de personnes à mobilité réduite, utilisation de documents ou langage accessible,...)

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Une attention est portée afin de réduire la fracture numérique. Des pairs présentent régulièrement les prestations et l'organisation aux nouvelles personnes intéressées

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

En plus des compétences en lien avec la matière enseignée, les intervenants disposent de compétences pédagogiques et sont informés sur les besoins spécifiques du public cible

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs					0
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	0	0	0	0	0

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant	299	299	299	299	1196
Cours journalier	En journées effectives par participant	75	75	75	75	300
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	20	20	20	20	80

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	43117	43117	43117	43117	172468
Autres charges/répartitions	CHF	53491	53491	53491	53491	213964
Total des charges par année	CHF	96608	96608	96608	96608	386432

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	48654	48654	48654	48654	194616
Aides financières de l'OFAS	CHF	47954	47954	47954	47 954	191816
Total des Produits par année	CHF	96608	96608	96608	96608	386432

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l' OFAS proviennent de subventions des cantons et communes.**

Cependant, il est systématiquement prévu une finance d'inscription qui peut faire l'objet d'une négociation en fonction de la capacité financière de la personne.

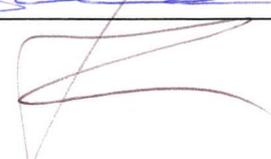
Remarques: **Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL :**
<http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire





Lieu, Date

Genève, 23.11.2023

Office fédéral des
assurances sociales





Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Lieux d'accueil p. les pers.hand. et leurs proches

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Les lieux d'accueil offrent des permanences d'accueil, des activités relationnelles, artisanales, culturelles, sportives, etc., in situ ou dans l'environnement. Ex d'activités : repas partagés, fêtes pour marquer l'année, karaoké, co-élaboration des programmes, activités manuelles (dessin, terre, tiffany,...), espace d'expression (corporelle, théâtrale, écriture, audio-visuelle,...), jeux de société, activités physiques, visites culturelles, participation à des manifestations intégratives (fête des voisins, de quartier, débats, ...), discussions sur des sujets apportés par les participants (en rapport avec le quotidien, la société, les actualités,...),...

Les permanences et les programmes d'activités sont largement diffusés dans le public et auprès des partenaires.

Des pairs peuvent contribuer à la fourniture des prestations en lieux d'accueil (pairs animateurs).

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

- disposer d'espaces sécurisants de rencontres et d'activités, libres d'accès, n'impliquant pas une obligation de suivi social

- permettre à la personne d'être accueillie telle qu'elle est sur le moment, de vivre des reconnaissances et des appartenances sociales

- s'engager selon ses possibilités et son énergie

Spécifique

- favoriser l'entraide spontanée, l'échange d'expériences, la reconnaissance des compétences mutuelles.

Pour les personnes en situation de handicap :

- Être dans un groupe sans pression ou attente de résultats;
- Entretenir ou reconstituer un tissu relationnel, structurer son temps, reprendre confiance en soi, développer et élargir ses compétences (redynamisation personnelle et sociale, prévention des rechutes, entraide, ...);
- Possibilité de vivre des expériences positives d'engagement, (réinvestir le collectif à son rythme).

Pour les proches : disposer d'un espace de relève de dialogue, d'entraide mutuelle

Pour le public :

- Déstigmatiser, favoriser une intégration de proximité à travers l'activité partagée;
- Vivre l'expérience des compétences, des apports des personnes atteintes de troubles psychiques au sein d'un groupe.

Grâce aux pairs animateurs qui par ailleurs dynamisent leur propre processus de rétablissement:

Pour les personnes en situation de handicap bénéficiant

- écoute, échanges, accompagnement plus équivalent/ non hiérarchique (relation autre qu'aidant-aidé) ;
- un témoignage vivant d'espoir au travers de leurs parcours de rétablissement.

Pour les proches et public :

- Facilité d'aborder de manière ouverte les questionnements, les craintes face au vivre ensemble avec des personnes atteintes dans leur santé psychique.

Pour assurer la mise en place d'une prestation de qualité, les pairs bénéficient de formation. Ils sont supervisés par un professionnel.

Mesurable

La prestation est mesurée à travers : statistiques des heures, nombre de clients, présences; enquêtes de satisfaction, élaboration avec les participants des programmes périodiques et des activités, , , ...

Atteignable

Autodétermination du client pour la fréquentation et son niveau d'implication dans le lieu. Le personnel assure un cadre relationnel sécurisant et soutient les initiatives ainsi que la dynamique participative.

Réaliste

Ouverture régulière assurée ; large diffusion tant publique qu'auprès des partenaires des horaires et des activités; les personnes sont associées à la définition des programmes d'activités ainsi qu' à leurs évaluations.

La présence des pairs au sein des équipes professionnelles renforce une bonne perception des besoins et induit l'évaluation des bonnes pratiques.

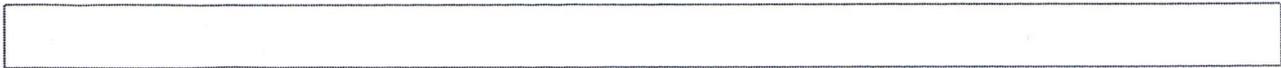
Déterminé dans le temps

Prestation permanente dont le contenu et l'organisation sont périodiquement adaptés en fonction des retours des bénéficiaires et des besoins signalés par eux ou les professionnels / organisations partenaires.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».



Groupe(s) cible(s)	
Groupe d'âge <input type="checkbox"/> Enfants <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> Tous	Groupe(s) cible(s) handicap <input type="checkbox"/> Handicap physique <input type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie <input checked="" type="checkbox"/> Handicap psychique <input type="checkbox"/> Handicap auditif <input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage <input type="checkbox"/> Handicap visuel <input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance <input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole <input type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles <input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)
Spécification du groupe cible (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles) De base l'offre s'adresse à l'ensemble des personnes atteintes de troubles psychiques et aux proches. Un sous-contractant est spécialisé dans les troubles alimentaires (ABA) Si l'offre s'adresse à l'ensemble des personnes atteintes de troubles psychiques, certaines activités peuvent s'adresser à un public plus ciblé à la demande des personnes afin d'aborder des problématiques spécifiques (ex. groupe d'entraide "entendeurs de voix",...)	
Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent <input checked="" type="checkbox"/> Une enquête ou des suggestions <input checked="" type="checkbox"/> Analyse du milieu <input type="checkbox"/> Autres <i>Brève information sur ce point L'étude menée par la HETSL (cf lien internet en fin du document :sous remarques) et l'enquête de satisfaction réalisée en 2016-2017(remise lors du bouclage 2017) mettent en évidence l'importance pour les personnes d'avoir accès à des prestations présentant pas ou peu d'exigence en terme de projets ou d'objectifs à remplir. Selon son état de santé, à un moment donné, il peut être essentiel de pouvoir être simplement accueilli sans attente de la part des autres. De telles prestations ont été pour bon nombre de personnes la porte d'entrée vers des accompagnements ou des activités plus exigeantes (Conseil social avec projet personnel, acceptation d'entrée en atelier ou foyer, engagement militant dans les associations d'entraide,...).</i> A d'autres moments, les lieux d'accueil constituent des espaces où l'on peut s'investir, développer ses compétences ou exercer concrètement et en sécurité à la prise de responsabilités.	
Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique) Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes) <input checked="" type="checkbox"/> online/digitale (p.ex. par Zoom) <input type="checkbox"/> en Suisse-allemande <input checked="" type="checkbox"/> en Romandie <input type="checkbox"/> en Suisse italienne <input type="checkbox"/> Suisse (toutes les régions linguistiques)	
Dans les langues <input type="checkbox"/> allemande <input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> italienne <input type="checkbox"/> romanche <input type="checkbox"/> Langues des signes	

Autres langues : Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point l'offre est accessible à toute personne atteinte de troubles psychiques, y compris des personnes nécessitant un accompagnement bas seuil. Certains cantons conditionnent leurs subventions à l'accueil de personnes en grande fragilité sociale. Ces personnes sont considérées comme des non ayants droit au sens de la LAI.

Les organisations sont attentives à réduire les barrières architecturales ou cognitives (trouver un lieu accessible ou accorder l'aide en cas de participation de personnes à mobilité réduite, utilisation de documents ou langage accessible,...).

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Une attention est portée afin de réduire la fracture numérique. Des pairs présentent régulièrement les prestations et l'organisation aux nouvelles personnes intéressées

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

La majorité des collaborateurs disposent d'une formation sociale et de connaissances des conséquences des maladies psychiques sur la vie quotidienne et en société. Les concepts de rétablissements, d'empowerment et de participation sont des outils de travail des collaborateurs. Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.

De plus la majorité des sous contractants s'appuie sur les compétences des personnes concernées dans la fourniture des prestations, en particulier sur les pairs animateurs qui bénéficient de cours spécifiques

L'intervision et la supervision sont des pratiques courantes. Les forum sociaux annuels ou les ateliers citoyens contribuent à l'actualisation des compétences ou à l'adaptation à l'évolution des besoins De

groupes de travail réunissent professionnels et personnes concernées (charte des proches, élaboration du programme de cours semestrielle, audit satisfaction, formation des pairs bénévoles,...)

Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	15811	15811	15811	15811	63244
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	100	100	100	100	400
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	15911	15911	15911	15911	63644

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	1356600	1356600	1356600	1356600	5426400
Autres charges/répartitions	CHF	628900	628900	628900	628 900	2515600
Total des charges par année	CHF	1985500	1985500	1985500	1985500	7942000

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	983107	983107	983107	983107	3932428
Aides financières de l'OFAS	CHF	1002393	1002393	1002393	1002393	4009572
Total des Produits par année	CHF	1985500	1985500	1985500	1985500	7942000

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l'OFAS proviennent de subventions des cantons et communes.**

En fonction de l'activité une contribution financière peut être demandée aux participant. Celles-ci peut faire l'objet d'une négociation en fonction de la capacité financière de la personne.

Remarques:

Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL : <http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"

Lieu, Date Lausanne le 30 mai 2023

Mandataire J.-Pierre Zbinden

Lieu, Date Genève, 23.11.2023

Office fédéral des assurances sociales



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Tätigkeiten d'information et rel. publiques

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

- contacts avec les médias : communiqués de presse, interviews, réponses à des demandes d'information, prises de position etc. ;
- campagnes de sensibilisation, informations et publications destinées à un large public, conférences, débat, manifestations, stands d'information, portes ouvertes, événements publics ou digitaux;
- contribution à des revues et publication de tiers sur les questions de santé mentale : réalisations d'articles ou collaboration à des forums digitaux, émissions.

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

- le large public et les décideurs sont Informés, sensibilisés sur les besoins spécifiques, les bonnes pratiques en cas de relations de service ou sociales avec des personnes atteintes dans leur santé psychique (Inclusion sociale et accessibilité aux services publics), afin de
- Réduire la stigmatisation et l'auto-stigmatisation et par là, les risques de désaffiliations sociales.
- Informer sur les prestations existantes pour favoriser un accès rapide aux prestations et informations utiles aux personnes concernées, proches, public.
- favoriser la reconnaissance, par l'environnement, des compétences des personnes atteintes dans leur santé psychique et leurs apports au « vivre ensemble » (sentiment d'utilité sociale) ; favoriser l'inclusion

Spécifique

- sensibiliser aux questions de santé mentale, aux besoins spécifiques ou aux incidences sur le quotidien des personnes souffrant des troubles psychiques en vue de favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale et professionnelle, la citoyenneté des personnes atteintes dans leur santé.

- Informer sur les activités et actions des membres de la Coraasp ou de partenaires.
- inciter le public et les organisations civiles à intégrer les facteurs contribuant à la santé psychique et à s'engager pour l'intégration sociale et/ou professionnelle des personnes atteintes dans leur santé.
- répondre aux besoins d'information des médias : mises en contact avec des personnes concernées, des proches ou des professionnels; les sensibiliser aux questions de santé mentale, d'inclusion sociale et professionnelle.
- organiser ou participer à des manifestations ou salons thématiques afin d'informer sur les activités de la Coraasp et ses membres en faveur de la réinsertion sociale.
- piloter la manifestation officielle de la journée mondiale de la santé mentale en Romandie, en collaboration avec les partenaires intéressés ; collaborer à la Mad Pride et au développement de ces événements au niveau national.
- organiser / participer à des événements abordant des thématiques en lien avec la santé mentale , faire découvrir les ressources et compétences des personnes concernées (expositions, projections-débat,...), créer ou collaborer à la création de supports dans ce but (publication, vidéos, capsules numériques,...)
- diffuser des prises de position dans la défense des intérêts, promouvoir l'expertise des personnes concernées, valoriser leurs apports dans la société, stimuler l'autoreprésentation des personnes concernées..

Mesurable

La prestation est mesurée à travers les retours des participants et partenaires, enregistrement des statistiques OFAS, revues de presse, listing des actions et publications, nombre de personnes touchées.

Atteignable

Reconnaissance de l'expertise des organisations par les médias et partenaires (augmentation des interpellations, reprise d'articles,...), les 26 membres de la Coraasp constituent un large réseau de proximité, disposant d'informations et pouvant fournir des prestations de proximité.

Réaliste

En principe, les personnes concernées/proches sont associées aux projets et à leurs évaluations. Les éventuels attentes et retours des partenaires sont intégrés dans les analyses. La Coraasp peut compter sur les réseaux de ses 26 membres Coraasp pour intervenir ou témoigner dans les médias, diffuser ou faire remonter l'information. En principe, accès libre aux manifestations organisées. Une attention est portée à l'accessibilité des documents produits, au lieu des manifestations

Déterminé dans le temps

Prestation permanente car il s'agit d'un travail sur le long terme s'appuyant sur les opportunités qui se présentent dans l'environnement. Les manifestations importantes sont coordonnées au niveau de la faîtière Coraasp et planifiées.

Les modes de communication sont évalués et périodiquement adaptés en fonction de l'évolution des habitudes du public.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail révisé».



Groupe(s) cible(s)

<p>Groupe d'âge</p> <p><input type="checkbox"/> Enfants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jeunes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adultes</p> <p><input type="checkbox"/> Tous</p>	<p>Groupe(s) cible(s) handicap</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap physique</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Handicap psychique</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap auditif</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap visuel</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance</p> <p><input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles</p> <p><input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)</p>
--	--

Spécification du groupe cible
 (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)
 La Coraasp et ses organisations intéressent particulièrement les médias car ils peuvent par leur entremise entrer en contact avec des personnes concernées. Ceux-ci sont associés dans la mesure du possible à la fourniture de ces prestations.

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent

Une enquête ou des suggestions

Analyse du milieu

Autres

Brève information sur ce point **Le rôle déterminant de l'information et de son accessibilité ressort de l'enquête de satisfaction réalisée en 2016-2017 (remise lors du bouclage 2017) . Celle-ci a porté sur la mise en oeuvre de la modélisation de l'accompagnement social (cf lien internet en fin du document :sous remarques) prôné par l'ensemble des 26 organisations membres.**

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)
 Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

online/digitale (p.ex. par Zoom)

en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne

Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

allemande française italienne

romanche Langues des signes

Autres langues: **Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.**

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point via les publications et les sites internet, les médias et organisations intéressées aux questions de santé mentale peuvent nous interpeler. Les organisations adressent

régulièrement des communiqués de presse concernant leurs activités et actions. L'implication des personnes concernées dans les actions menées est favorisée.

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

La majorité des collaborateurs disposent d'une formation sociale ou professionnelle en lien directe avec leurs tâches (journaliste, correctrice,). Le personnel de l'organisation est sensibilisé/formé aux relations directes avec les personnes concernées.

Pour les pairs bénévoles intervenant dans la fourniture des prestations, des cours / coaching sont organisés afin de leur permettre de disposer des outils nécessaires et garantir la qualité des prestations

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1200	1200	1200	1200	4800
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1200	1200	1200	1200	4800

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	127400	127400	127400	127400	509600
Autres charges/répartitions	CHF	127500	127500	127500	127 500	510000
Total des charges par année	CHF	254900	254900	254900	254900	1019600

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	152900	152900	152900	152900	611600
Aides financières de l'OFAS	CHF	102000	102000	102000	102000	408000
Total des Produits par année	CHF	254900	254900	254900	254900	1019600

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l'OFAS proviennent de subventions des cantons et communes. Dans la mesure du possible nous demandons une contribution pour certaines prestations : Revue Diagonales, intervention dans les congrès, conférences,...)**

Remarques: **Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL :**
<http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire



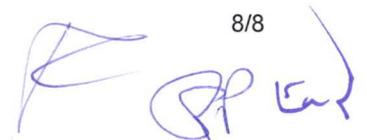


Lieu, Date

Genève, 23.11.2023

Office fédéral des
assurances sociales







Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Travail de Fond ayant pour objet un thème specif.

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

- Reflexions conceptuelles et méthodologiques, développement d'outils d'intervention, de supports,... visant l'amélioration des prestations, l'émergence d'expertises expérimentale par les personnes concernées et les proches ou leur autoreprésentation dans nos organisations et dans la société. Ceci dans la mesure où ils ne figurent pas au travail de fond d'un autre concept spécialisé;
- interventions comme experts au niveau local, régional, national, international (commissions spécialisées, procédures de consultations, enquêtes et sondages dans le domaine psycho-social, interventions dans des écoles, des organisations médico-sociales, des congrès);
- collaboration et participation aux organisations impliquées dans l'accompagnement, la politique socio-sanitaire, l'entraide, l'intégration sociale et professionnelle; pilotage ou collaboration à la mise en œuvre de projets dans ces domaines;
- défenses des droits et intérêts des personnes concernées et des proches au niveau collectif;
- projets OFAS art 74.

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

- développer des prestations et des conditions cadres favorisant une vie autonome optimale, l'autodétermination et l'empowerment au plan individuel et collectif, en particulier au travers des démarches participatives (action sociale communautaire) impliquant les personnes concernées et les proches;
- mettre des expertises à disposition des acteurs sociaux, des décideurs, de l'entraide bénévole, des organisations médico-sociales externes, renforcer les synergies à travers les collaborations inter-institutionnelles;

- intervenir auprès des décideurs politiques, économiques et sociaux afin d'améliorer l'intégration sociale et/ou professionnelle; défenses des intérêts;
- renforcer la capacité de l'environnement à une intégration sociale de proximité ; favoriser l'inclusion sociale, l'auto représentation, le vivre ensemble.

Spécifique

- développer des démarches d'action sociale communautaire (participation des personnes concernées et des proches) visant les objectifs ci-dessus : participation aux consultations, enquêtes, prises de position, évaluation des besoins et des dispositifs médico-sociaux, organisation de congrès thématiques, conférences-débats, ateliers citoyens réunissant les partenaires concernés et le public intéressé par un thème, développement de bonnes pratiques, commissions thématiques ponctuelles ou régulières (politique sociale, journée mondiale de la santé mentale,...);
- développement des expertises expérientielles entre les personnes concernées, assurer des interfaces dans l'implantation de ces expertises au sein des institutions, des organes de gouvernance, de recherche ou des commissions spécialisées, ...
- collaborer au niveau du monde du handicap en général afin de décloisonner des schémas usuels et développer des synergies inter-handicap;
- collaborer au niveau interinstitutionnel : collaboration dans les réseaux et dispositifs médico-sociaux, développements de synergies, développements de bonnes pratiques, reconnaissances mutuelles des expertises ;
- favoriser l'accessibilité aux services et prestations ordinaires disponibles pour tout citoyen (réduire le risque de ghettoïsation) : intervention dans les écoles, auprès des services et autorités;
- organiser ou collaborer à des actions de proximité (inclusion sociale, déstigmatisation, reconnaissance des compétences) et de l'apport des personnes concernées au vivre ensemble, soutien aux personnes concernées et impliquées dans ces projets (fêtes des voisins, journées mondiales de la santé mentale, échange de savoirs et de compétences, ...) ; soutien à des organisations de la cité dans leur démarche d'intégration de personnes concernées ou préparer la rencontre avec elles ; mise en place des bonnes pratiques permettant une pleine intégration aux personnes atteintes dans leur santé.

Mesurable

La prestation est mesurée à travers : Enregistrement des statistiques OFAS, listing des actions, l'évaluation des actions et du nombre de participations.

Atteignable

Le travail de fond permet l'évaluation et l'adaptation des prestations à l'évolution des besoins. L'implication des personnes concernées et des professionnels assure une prise en compte des réalités du terrain.

Réaliste

L'implication spontanée et la motivation des personnes dans les différents projets démontrent l'importance des démarches participatives. Une priorisation des entrées en matière a dû être introduite pour garantir la qualité des interventions et le respect des ressources humaines disponibles.

Les personnes concernées/proches sont associées aux projets et à leurs évaluations. Les éventuels attentes et retours des partenaires sont intégrés dans les analyses.

Déterminé dans le temps

La Coraasp poursuit la stratégie définie en 2019 organisée en trois axes romands pour les prochaines années comprenant: développement d'un pôle de communication, renforcement du pôle formation, création d'un pôle Pairs praticiens en santé mentale ComPasm (cf document remis avec le dossier d'annonce de contrat OFAS).

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes

 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole

 Tous les groupes-cibles

 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

La prestation s'adresse aux professionnels, personnes concernées, proches, partenaires, autorités ou à un large public

La réalisation de la prestation s'appuie sur la collaboration des professionnels, des organisations, des personnes concernées, des proches et des partenaires des réseaux médico-sociaux,

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point L'enquête de satisfaction réalisée en 2016-2017 (remise lors du bouclage 2017) a porté sur la mise en oeuvre de la modélisation de l'accompagnement (cf lien internet en fin du document sous : remarques) prôné par l'ensemble des 26 organisations membres.

Un forum social annuel regroupant les professionnel et les usager des 27 organisation membres de la Coraasp, permet d'aborder chaquen année une thématique

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues: Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point La prestation s'adresse aux professionnels, personnes concernées, proches, partenaires, autorités ou à un large public

La réalisation de la prestation s'appuie sur la collaboration des professionnels, des organisations, des personnes concernées, des proches et des partenaires des réseaux médico-sociaux,

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point

La majorité des collaborateurs disposent d'une formation sociale et de connaissances des conséquences des maladies psychiques sur la vie quotidienne et en société. Les concepts de rétablissements, d'empowerment et de participation sont des outils de travail des collaborateurs. Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.

L'intervision et la supervision sont des pratiques courantes. Les forum sociaux annuels ou les ateliers citoyens contribuent à l'actualisation des compétences ou à l'adaptation à l'évolution des besoins. De groupes de travail réunissent professionnels et personnes concernées (charte des proches, élaboration du programme de cours semestrielle, audit satisfaction, formation des pairs bénévoles,...)

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1809	1809	1809	1809	7236
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1809	1809	1809	1809	7236

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	265100	265100	265100	265100	1060400
Autres charges/répartitions	CHF	276500	276500	276500	276500	1106000
Total des charges par année	CHF	541600	541600	541600	541600	2166400

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	387835	387835	387835	387835	1551340
Aides financières de l'OFAS	CHF	153765	153765	153765	153 765	615060
Total des Produits par année	CHF	541600	541600	541600	541600	2166400

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

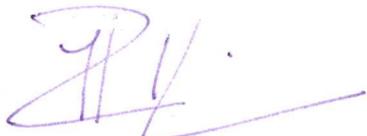
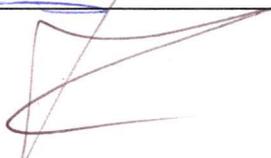
Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l' OFAS proviennent de subventions des cantons et communes. Les centre de formations médico-sociales rétribuent, en principe les interventions par les professionnels. Nous travaillons à une reconnaissance identique pour les experts du vécu.**

Remarques: **Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL :**
<http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire

Lieu, Date

Gen, 23.11.2023

Office fédéral des
assurances sociales








Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 5102

Mandataire Coraasp

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Encouragement de l'entraide

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

- Les personnes concernées ou les proches assurent de façon indépendante l'information (permanence téléphonique, entretien d'orientation réponses mail ou via les médias sociaux à des demande d'information), la tenue de points de rencontres_information dans des organisations socio-sanitaires, les séances / visites d'information auprès de l'organisation
- soutien aux organisations tierces pour favoriser l'entraide, l'autodétermination, l'empowerment, l'autoreprésentation dans leur structure des personnes concernées et des proches,
- coaching à la mise en place de structures d'entraides mutuelles autogérées
- coaching, formation aux personnes concernées dans les organes directeurs internes, à celles assurant des fonctions d'autoreprésentation dans des commissions ou instances internes et externes;
- recrutement de bénévoles (hors formation et suivi des bénévoles qui ne constituent pas une prestation OFAS)

Lien du site web de l'organisation: <https://www.coraasp.ch/> version nov 23

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Favoriser l'inclusion, l'entraide, la participation et l'autoreprésentation des personnes concernées dans un esprit de solidarité, de self-help notamment en :

- leur permettant de renforcer leurs savoirs-faire, savoirs-être ou leurs compétences à communiquer-soutenant des démarches et projets visant à impacter l'environnement (autodétermination, empowerment individuel et collectif) pour améliorer leur quotidien;
- offrant et renforçant des occasions de réinvestir des rôles sociaux valorisés au sein des organisations et dans la société.

Spécifique

Pour les personnes concernées et les proches,

- pour les organisations d'entraide lors de leur lancement ou de passages difficiles disposer de coachings à la bonne gouvernance, aux changements organisationnels, à la gestion des conflits, au développement de bonnes pratiques (favoriser l'échange d'expériences entre groupes d'entraide);
- disposer de coachings pour (ré)investir des rôles sociaux valorisés au sein des organisations et dans la société : représentation des intérêts à l'interne et l'externe, participation à des gouvernances institutionnelles/organes directeurs/ gestion de groupes d'entraide autonomes ; commissions, recherches, débats, témoignages, contacts avec les médias, etc. ;
- disposer de coachings pour préparer leurs interventions dans des congrès, écoles sociales auprès des médias,... (témoignage ou transmission d'expertises expérientielles) ;
- favoriser l'entraide et la participation dans un esprit de solidarité, de self-help ; Pour les partenaires,
- contribuer à la mise en oeuvre de dynamiques institutionnelles visant à l'introduction / le développement de l'autoreprésentation des personnes concernées au sein des organisations médico-sociales : animations de tels groupes ou soutiens dans leurs médiations avec l'institution.

Mesurable

La prestation est mesurée à travers les retours des participants et partenaires, l'évolution des besoins et des demandes;

Enregistrement des statistiques OFAS, listing des actions menées et des participations

Atteignable

Co-construction avec les personnes concernées et professionnels ; coordination avec l'ensemble des prestations internes et externes

Réaliste

Les personnes s'engagent sur une base volontaire et définissent leur implication. En principe, les personnes concernées/proches sont associées aux projets et à leurs évaluations. Les éventuels attentes et retours des partenaires sont intégrés dans les analyses.

Déterminé dans le temps

Prestation permanente, il s'agit d'un travail sur le long terme s'appuyant sur les opportunités. La durée de chaque intervention dépend du projet et/ou fait l'objet de négociations.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en oeuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes

 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole

 Tous les groupes-cibles

 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

De base, l'offre s'adresse au public intéressé par les question de santé mentale ou le bénévolat, aux organisations médico-sociales, aux organisations d'entraide. les personnes concernée qui s'engagent dans les organisations ou représentent les intérêts de paersonnes atteinte dans leur santé mentale.

La réalisation de la prestation s'appuie sur la collaboration des professionnels, des organisations, des personnes concernées, des proches et des partenaires des réseaux médico-sociaux, ...

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point **Une enquête de satisfaction portant sur la place du pairage, les améliorations à apporter est en cours. Un forum social annuel regroupant les professionnel et les usager des 27 organisation membres de la Coraasp, permet d'aborder chaquen année une thématique**

L'enquête de satisfaction réalisée en 2016-2017 (remise lors du bouclement 2017) a porté sur la mise en oeuvre de la modélisation de l'accompagnement social (cf lien internet en fin du document sous : remarques) prôné par l'ensemble des 26 organisations membres

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues : **Seul sur FR, les prestations peuvent être servies dans les deux langues mais ceci dépend de l'intervenant présent.**

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point Les organisations sont attentives à réduire les barrières architecturales ou cognitives (trouver un lieu accessible ou accorder l'aide en cas de participation de personnes à mobilité réduite, utilisation de documents ou langage accessible,...)

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les délimitations entre les différentes prestations de l'art 74 sont définies au sein de la commission art 74. Les organisations servant des prestations hors art 74 les ont clairement délimitées de celles de l'art 74 (statistiques et comptes).

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

En fonction de leurs ressources humaines et financières, certains sous-contractants ne sont pas en mesure de recourir à l'ensemble des moyens de communications mentionnés

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Les prestations sont régulièrement discutées au sein de la commission art 74 de la Coraasp. De plus, les grandes organisations sont soumises à des audits qualité externes et soumises aux contrôles des prestations définies par les cantons latins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Les sous-contractant et la Coraasp collaborent avec les partenaires médico-sociaux, les autorités cantonales ou les associations dans le domaine de la santé mentale ou du handicap en général (Forum handicap cantonaux, Pro Infirmis). La Coraasp collabore avec Pro Mente Sana et Re-Pairs**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point **La majorité des collaborateurs disposent d'une formation sociale et de connaissances des conséquences des maladies psychiques sur la vie quotidienne et en société. Les concepts de rétablissements, d'empowerment et de participation sont des outils de travail des collaborateurs. Le personnel administratif est formé sur le terrain aux relations avec les personnes atteintes de troubles psychiques.**

L'intervision et la supervision sont des pratiques courantes. Les forum sociaux annuels ou les ateliers citoyens contribuent à l'actualisation des compétences ou à l'adaption à l'évolution des besoins De groupes de travail réunissent professionnels et personnes concernées (charte des proches, élaboration du programme de cours semstriel, audit satisfaction, formation des pairs bénévoles,...)

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	500	500	500	500	2000
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	500	500	500	500	2000

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	111300	111300	111300	111300	445200
Autres charges/répartitions	CHF	84500	84500	84500	84 500	338000
Total des charges par année	CHF	195800	195800	195800	195800	783200

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	153300	153300	153300	153300	613200
Aides financières de l'OFAS	CHF	42500	42500	42500	42500	170000
Total des Produits par année	CHF	195800	195800	195800	195800	783200

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

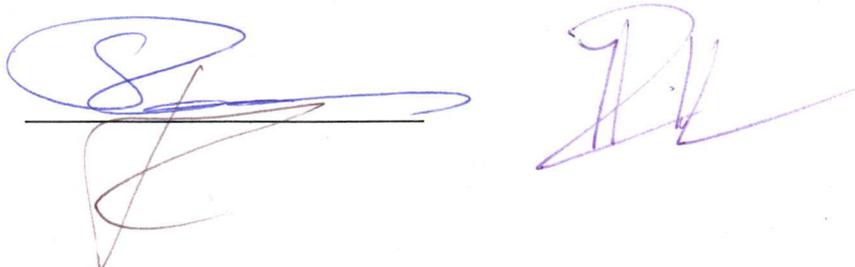
Brève information sur ce point **Vu les prestations et les faibles revenus des bénéficiaires les produits des prestations sont limités. Les ressources principales en dehors de l' OFAS proviennent de subventions des cantons et communes. Dans la mesure du possible une contribution est demandée aux institutions pour nos interventions au développement de autodétermination collective dans celles-ci, de l'autoreprésentation**

Remarques: **Le pouvoir d'agir, l'autodétermination sont renforcé par la méthodologie Coraasp qui est basée sur un partenariat autour du projet de la personne mis en interaction avec son environnement (cf recherche action réalisée avec la HETSL :**
<http://coraasp.ch/projets/coraasp/culture-valeurs-et-pratiques-des-organisations-membres-de-la-coraasp-240> => PDF "Rapport "Modélisation de l'action sociale en santé mentale propre aux organisations de la Coraasp"

Lieu, Date

Lausanne, le 11.12.23

Mandataire



Lieu, Date

Ben, 23.11.2023

Office fédéral des
assurances sociales



Annexe D
Décompte quantité de prestations et tarifs

[Handwritten signature] *[Handwritten initials]* *[Handwritten initials]*

Annexe E

Attestation des conditions qualités

Handwritten signatures in blue ink, including a large stylized signature and a smaller one to the right.



Annexe 3 : Confirmation des conditions relatives à la qualité

Mandataire :

N° OFAS :

Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
Qualité de la structure						
1 Organisation	L'organisation est d'utilité publique (but d'utilité publique inscrit dans les statuts) dont l'organe directeur travaille à titre honorifique.	Statuts, structure de l'organisation, règlement interne, preuve de l'exonération fiscale (impôts cantonaux et impôt fédéral direct)	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.1 But spécifique et objectifs	Le but spécifique et les objectifs stratégiques sont définis. Une référence claire au groupe-cible des personnes handicapées est établie.	Statuts, objectifs stratégiques (par ex. lignes directrices)	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.2 Organisation et direction	Les tâches, les compétences et les responsabilités au sein de l'organisation sont définies (niveaux stratégique et opérationnel). La séparation des niveaux stratégique et opérationnel est garantie.	Statuts, structures de l'organisation, règlement interne	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.2 a Système de contrôle interne (SCI)	Il existe un système de contrôle interne (SCI) suffisant (au moins le principe du double contrôle, une réglementation concernant les signatures et une réglementation des compétences).	Documents, Preuve que le SCI est utilisé de manière opérationnelle	Disponible au siège de l'organisation	X		

¹ Si une condition n'est pas remplie, en indiquer les motifs à l'OFAS ainsi que les mesures envisagées pour remédier à la situation.
Conditions relatives à la qualité de l'art. 74 LAI PC 2024 – 27 / Version 1.0

Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
1.3 a Dans le cadre d'un contrat de travail, personnel rémunéré	Chaque fonction est déterminée par un profil d'exigences et un descriptif de poste. Les tâches doivent être accomplies en tenant compte des compétences et des responsabilités. Le terme "pair" désigne les personnes elles-mêmes concernées qui transmettent leurs expériences et leurs connaissances sur la gestion de leur handicap avec d'autres personnes concernées.	Descriptif de poste, cahier des charges	Disponible au siège de l'organisation	X		
	Tous les collaborateurs ont un contrat de travail juridiquement valable.	Contrat de travail	Disponible au siège de l'organisation	X		
	Les exigences en matière de formation continue, de perfectionnement et de supervision sont fixées par écrit.	Documentation relative	Disponible au siège de l'organisation			
1.3 b Mandats	Les conditions relatives à la qualité s'appliquent par analogie aux mandataires qui fournissent des prestations conformément à l'art. 74 LAI.	Contrat / mandat	Disponible au siège de l'organisation	X		
1.4 Personnel bénévole et pairs (sans salaire)	Il existe un règlement écrit concernant le droit à l'encadrement et à la formation, le remboursement de leurs frais et assurance durant leur engagement. Le terme "pair" désigne les personnes elles-mêmes concernées qui transmettent leurs expériences et leurs connaissances sur la gestion de leur handicap avec d'autres personnes concernées.	Règlement	Disponible au siège de l'organisation		X	



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
	Les bénévoles et les pairs ont droit à une confirmation écrite de leur engagement et le cas échéant à une formation en lien avec leur engagement.	Attestation type (par ex. certificat de temps social)	Disponible au siège de l'organisation	X		
1.5	Sous-traitants	Les droits et les obligations réciproques du mandataire et des sous-traitants, ainsi que la procédure de conciliation font l'objet d'une réglementation.	Contrat / contrat de sous-traitance	Disponible au siège du mandataire	X	
1.6	Comptabilité	Une comptabilité analytique pour l'exploitation art. 74 LAI est établie pour chaque organisation.	CF et CA conformément aux directives de l'OFAS sur le reporting (annexe à la CSOAPH)	Disponible ; reporting annuel	X	
Qualité des processus						
2	Prestations	Les prestations sont définies dans les concepts spécialisés.	Concepts spécialisés Rapport annuel	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ; reporting annuel	X	
2.1	Conseil / mise en relation et accompagnement à domicile	Le type de conseil et les groupes-cibles sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH).	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X	

SRP
ER



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
	La qualification des collaborateurs dépend de la catégorie de conseil:			X		
	Conseil, mise en relation et accompagnement à domicile : formation dans le domaine du travail social ou formation équivalente ou plusieurs années d'expérience en travail social avec perfectionnement. Les pairs formés, les pairs encadrés par des collaborateurs qualifiés, les stagiaires, etc. sont reconnus, la formation continue/ formation du personnel est assurée par l'organisation.	Diplôme ou curriculum vitae Preuve des formations continues / des formations suivies	Disponibles au siège de l'organisation	X		
	Conseil en matière de construction : Spécialiste de la construction formé ou expérience pratique de plusieurs années dans le domaine de la construction avec formation continue.	Diplôme ou curriculum vitae	Disponible au siège de l'organisation			X
	Conseil juridique : Collaborateurs juridiques	Diplôme	Disponible au siège de l'organisation			X
2.2 Médias et publications / développement, élaboration et diffusion d'informations et de médias / service d'information et de documentation	Création et diffusion de médias et de publications contenant des informations destinées aux personnes concernées et à leurs proches.	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre annuellement à l'OFAS par les DO/VN selon la CSOAPH	X		



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
2.3 Cours	Le type, le nombre, les groupes-cibles des cours sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH).	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponibles ; les données sont à remettre annuellement à l'OFAS par les DO/VN selon la CSOAPH	X		
	La qualification de tous les chargés de cours y compris les bénévoles, les pairs, est garantie. Formation dans le domaine du cours proposé ou formation pédagogique/expérience pratique. Formation continue/formation garantie par l'organisation.	Diplôme ou curriculum vitae Preuve des formations continues / de formation	Disponibles au siège de l'organisation	X		



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli			
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)			
				oui	non ¹	Pas pertinent	
2.4	Lieux d'accueil pour les personnes handicapées et leurs proches	Lieux d'accueil qui permettent de maintenir les contacts sociaux	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X		
2.5	Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des handicapés (PROSPREH)	Les tâches générales d'information et de relations publiques, le travail de fond ayant pour objet un thème spécifique, l'encouragement de l'entraide sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH). Les projets art. 74 AI sont enregistrés sous PROSPREH.	Dans le cadre du reporting annuel, l'organisation faitière / le mandataire doit rendre compte de l'atteinte des objectifs. Rapports sur le projet	Disponibles ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X		
Qualité des résultats							
3	Clients, bénéficiaires, public cible	Les prestations fournies dans le cadre de l'exploitation art. 74 LAI sont d'intérêt public et s'adressent en premier lieu au groupe-cible de l'organisation concernée (prestations spécifiquement destinées aux clients). Le groupe-cible est défini dans les statuts de l'organisation.	Statuts Concepts spécialisés Publications	Disponibles au siège de l'organisation	X		
3.1	Satisfaction des bénéficiaires / utilité / actualité de la palette de prestations	Méthode et fréquence (tous les 3 à 5 ans) des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle sont définies par écrit pour chaque catégorie de prestations. La méthode est appliquée périodiquement.	Documents Rapports de satisfaction des clients	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat	X		



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Mandataire :

Lieu :

Date de parution :

Nom et fonction :

Signature :

Lausanne

11.05.23

Romanens-Pythoud Stéphanie Directrice

Lausanne

11.05.23

Frider Pöschel Alain Président



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
	Les clients/-tes sont informés sur leurs droits et obligations	Matériel d'information / principes éthiques	Disponibles au siège de l'organisation			
	La communication d'informations à des tiers n'a lieu qu'avec l'accord écrit des bénéficiaires.	Dossier des clients Matériel d'information / principes éthiques	Disponibles au siège de l'organisation	X		
3.2	Atteinte des objectifs fixés pour les prestations	Des vérifications des différentes prestations sont effectués périodiquement.	Documents Programme de travail (estimation propre)	Disponibles et remis à l'OFAS dans le cadre du reporting	X	
3.3	Coopérations et organisations partenaires	L'organisation est régulièrement en contact avec des organisations qui fournissent des prestations au même groupe-cible ou qui ont une offre de prestations identique. Les offres destinées au groupe-cible sont coordonnées activement et régulièrement.	Description dans le concept spécialisé Conventions de collaboration, Coordination si même sous-traitants (SC) dans plusieurs CAF Procès-verbaux ou autres documents relatifs aux séances de coordination en analogie avec le concept spécialisé	Disponibles au siège de l'organisation	X	

Handwritten notes in blue ink: a large checkmark, the letters 'GR', and the number '27'.